



CPA

ORDRE DES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

40 000.

**LE DERNIER MOT
EST TOUJOURS
UN CHIFFRE.**

RAPPORT
ANNUEL
2019-2020



40 000.

40 000. C'est le chiffre qui représente un cap symbolique pour la profession.

40 000. C'est un chiffre qui en dit long sur le rôle crucial des CPA dans tous les secteurs de l'activité humaine.

40 000. C'est le nombre de CPA sur qui on peut compter en temps de crise comme en période de prospérité.

40 000. C'est le nombre de CPA qui se conforment aux plus hauts standards en vue de protéger le public.

40 000. C'est le nombre de CPA dont le Québec a besoin pour avoir l'heure juste et donner une voix aux chiffres.

40 000. LE DERNIER MOT EST TOUJOURS UN CHIFFRE.

La forme masculine utilisée dans ce rapport annuel désigne aussi bien les femmes que les hommes.



RAISON D'ÊTRE

Conformément au *Code des professions*, l'Ordre des CPA du Québec a pour raison d'être d'assurer la protection du public en matière d'exercice de la profession de CPA, tel que défini dans la *Loi sur les comptables professionnels agréés*.

VISION

Dans une perspective de protection du public et dans un environnement en constante évolution, l'Ordre soutient activement les CPA afin qu'ils jouent pleinement leur rôle de leader en créant de la valeur dans leur organisation.

Acteur influent au Québec et qui s'affirme au Canada et à l'étranger, l'Ordre joue un rôle sociétal incontestable par ses interventions ciblées.

Reconnu pour son agilité et son excellence, l'Ordre assure efficacement la protection du public ainsi que le soutien et le rayonnement de ses membres.

VALEURS

Intégrité | Excellence | Engagement | Innovation | Respect



Québec, septembre 2020

Monsieur François Paradis
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles du Québec,
Danielle McCann

Montréal, septembre 2020

Madame Danielle McCann
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles du Québec
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente du Conseil,
Nathalie Houle, FCPA, FCMA

La présidente, chef de la direction
et secrétaire de l'Ordre,
Geneviève Mottard, CPA, CA

Montréal, septembre 2020

Madame Diane Legault
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente du Conseil,
Nathalie Houle, FCPA, FCMA

La présidente, chef de la direction
et secrétaire de l'Ordre,
Geneviève Mottard, CPA, CA

TABLE DES MATIÈRES

Raison d'être Vision Valeurs.....	1
Lettres de transmission	2
Message de la présidente du Conseil et de la présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre	4
Comité exécutif et Conseil d'administration	12
Tableau de l'Ordre	17
États financiers.....	23
Rapports statutaires	47
Arbitrage des comptes	48
Assurance de la responsabilité professionnelle.....	49
Audit.....	50
Bureau du syndic.....	51
Discipline	53
Exercice illégal et usurpation de titre.....	56
Fonds d'indemnisation.....	57
Formation.....	58
Formation continue obligatoire.....	59
Inspection professionnelle	61
Entente de collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes.....	64
Reconnaissance des équivalences.....	65
Révision.....	67
Comité de direction	68
Personnel de l'Ordre.....	69



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE, CHEF DE LA DIRECTION ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Nathalie Houle, FCPA, FCMA

Geneviève Mottard, CPA, CA



S'il ne devait y avoir que trois mots pour résumer la dernière année, adversité, résilience et agilité seraient certainement les plus judicieux. Car en effet, l'exercice nous a apporté son lot de belles réalisations mais aussi d'imprévus et par là même, il nous a forcés à avancer dans l'inconnu et à composer en temps réel avec des situations inusitées.

Qu'on pense aux ratés du logiciel d'examen qui ont perturbé l'Examen final commun des candidats à la profession l'automne dernier ou plus récemment, à la pandémie de COVID-19, la profession a pris le taureau par les cornes et a travaillé en collaboration pour tirer parti des événements et en sortir grandie.

C'est cette capacité de résilience et d'agilité de toutes les forces vives de la profession qui nous permet de présenter avec fierté le bilan d'une année assurément historique.

LA PROFESSION EN MUTATION

L'histoire s'écrit tous les jours pour la profession de CPA, et à l'ère numérique, elle s'accélère. Les CPA sont en effet au cœur d'une transformation qui aura des répercussions profondes, tant sur l'exercice de la profession que sur l'activité économique.

En accord avec ses orientations stratégiques et dans une perspective d'accompagnement de ses membres, l'Ordre a produit un guide à leur intention afin de les sensibiliser aux défis et aux possibilités que présente ce virage. En format Web, le guide met en lumière l'intégration des nouvelles technologies dans les pratiques des CPA ainsi que les nouveaux champs d'expertise qui s'ouvrent à la profession. Ainsi, en misant sur leur agilité et leur intégrité, les CPA pourraient être amenés à jouer un rôle stratégique en matière de protection de l'information et des renseignements personnels, en sécurité des données, ainsi qu'en évaluation et en valorisation d'actifs de propriété intellectuelle, pour ne citer que ces quelques exemples. Dans le prolongement de cette mutation, plus d'une cinquantaine de formations liées à l'ère numérique ont été proposées à nos membres.

Une des manifestations concrètes de la transformation de la profession tient à l'accréditation d'un premier maître de stage en comptabilité publique, profil TI. Ce nouveau type de stage, axé sur les systèmes d'information et les risques ainsi que l'audit en temps réel par opposition à l'audit de l'information financière historique, ouvre une nouvelle phase de l'évolution de l'audit.



Une vingtaine d'exposants présentant des produits et services à valeur ajoutée se sont donné rendez-vous pour soutenir les CPA dans leur rôle d'agent de changement dans les organisations.

Tenue dans le cadre du Grand Rendez-vous CPA de Montréal, la toute première Foire-Expo a connu un franc succès!



Le programme de développement professionnel de l'Ordre est lui aussi entré dans une nouvelle ère, pandémie oblige, à la vitesse grand V. Déjà dans nos cartons, le virage du programme vers un modèle plus actuel qui repose sur l'agilité, la flexibilité et l'accessibilité a été pris en accéléré, à la plus grande satisfaction des membres et des organisations.

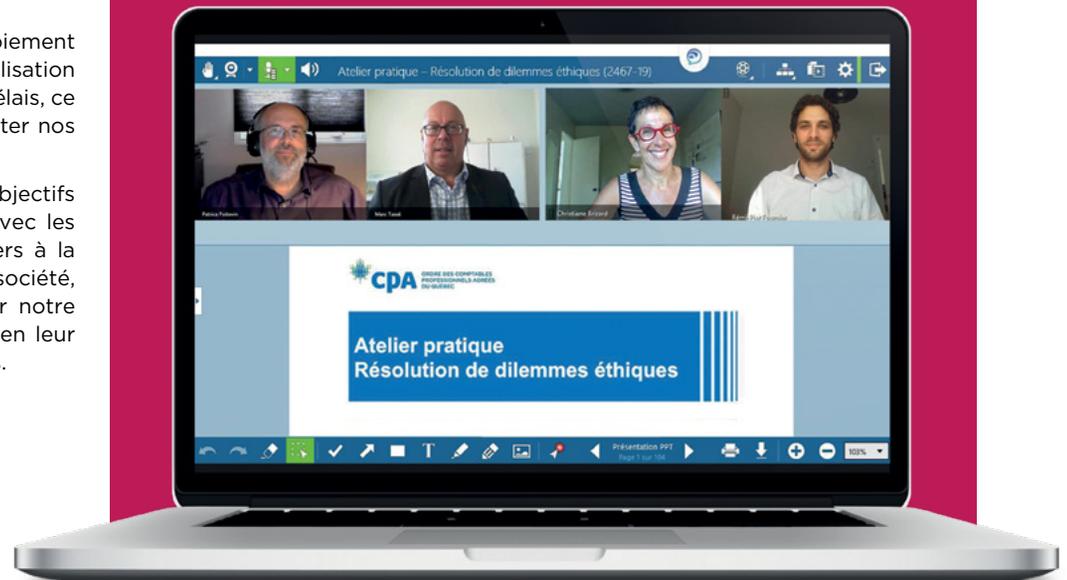
Nous devons à la remarquable mobilisation de nos équipes le déploiement d'une plateforme de classe virtuelle et la formation des formateurs à l'utilisation de ce nouveau mode de transmission des savoirs dans de très courts délais, ce qui nous a permis d'opérer très rapidement la transition et de présenter nos activités de formation en mode virtuel dès le printemps 2020.

Là pour rester, ce nouveau modèle répond non seulement aux objectifs que nous nous étions fixés mais il est également plus compatible avec les principes du développement durable, d'efficacité et d'efficience chers à la profession. Une profession qui est d'ailleurs en action partout dans la société, et majoritairement dans les entreprises, d'où l'importance d'adapter notre offre de formations à cette clientèle de CPA qui mettent au quotidien leur expertise au service de la gestion et de la prospérité des organisations.

LES CPA N'ÉCHAPPENT PAS AUX DILEMMES ÉTHIQUES

Quel que soit leur contexte de travail, tous les CPA peuvent se heurter à des conflits de valeurs. Pour résoudre un dilemme et prendre une décision raisonnable et conforme aux règles déontologiques, les participants à cet atelier pratique d'une journée sont amenés à distinguer l'éthique de la déontologie, de la morale et du droit, à définir les composantes éthiques d'une situation et à structurer une prise de décision éthique.

Un atelier qui sort les CPA de leurs schèmes de réflexion usuels et auquel ils répondent avec enthousiasme!



De gauche à droite : Les deux duos d'animateurs de cet atelier, Patrice Poitevin et Marc Yvan Tassé, CPA auditeur, CA, respectivement pdg et président du conseil de Active Compliance and Ethics Group Inc., ainsi que Christiane Brizard et Rémi-Pier Fournier, tous deux avocats chez Langlois avocats.



PROTECTION DU PUBLIC ET INTÉRÊT PUBLIC FONT LA PAIRE

La dernière année aura été aussi féconde sur le plan de la protection du public et de la défense de l'intérêt public, l'une étant le prolongement de l'autre.

Ainsi, les discussions vont bon train avec l'Office des professions sur le projet de refonte du *Code de déontologie des CPA*. Considéré comme étant particulièrement novateur, le projet suscite des questionnements de la part de l'Office, qui doit en approuver le contenu. Nous nous activons à apporter les ajustements requis en nous assurant qu'ils seront applicables et compréhensibles pour les membres. En parallèle, nous poursuivons l'élaboration d'un guide d'application du futur code qui contiendra des exemples et des mises en situation permettant à chaque CPA de s'y retrouver, quel que soit le contexte de sa pratique.

Par ailleurs, l'amélioration de nos processus d'inspection professionnelle et de vigie de la pratique professionnelle a permis de resserrer les mécanismes de protection du public et par ricochet, le dépistage des membres dont le niveau de compétence pourrait représenter un risque en termes de protection du public, encore et toujours notre priorité numéro un.

La maltraitance financière est très certainement un des enjeux de société qui conjugue le mieux la protection du public et la défense de l'intérêt public, sans compter que sa nature même en fait un champ d'intervention naturel pour les CPA.



L'Ordre s'est donc prononcé sur le projet de loi 18 portant sur la protection des personnes vulnérables et qui a notamment donné suite à notre proposition d'inclure l'information protégée par le secret professionnel dans les renseignements auxquels un assistant au majeur, désigné par une personne en perte d'autonomie, pourra accéder.

En vertu des nouvelles dispositions législatives, les personnes chargées d'un mandat de protection auront par ailleurs l'obligation de faire une reddition de compte, avec ou sans l'aide d'un CPA. Comme nous le faisons systématiquement lorsque notre expertise peut être utile à la mise en œuvre des politiques publiques, l'Ordre a offert sa collaboration au Curateur public pour développer un formulaire et un guide adaptés à ce type de reddition de compte.



Autre exemple de collaboration : nous travaillons étroitement avec le Centre de recherche et d'expertise en gérontologie sociale, mandaté par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour développer une formation destinée spécifiquement aux CPA qui, contrairement aux autres intervenants du secteur financier, sont assujettis au secret professionnel. Que ce soit dans l'exercice de leur profession ou dans leur vie personnelle, les CPA sont en quelque sorte des sentinelles à même de dépister et de dénoncer les situations de maltraitance financière dont les personnes vulnérables peuvent être victimes, d'où l'importance et l'intérêt de les outiller adéquatement.



L'Ordre affiche présent dans le guide pratique Protégez-vous sur la copropriété.

Dans le même esprit, nous avons obtenu l'assurance d'être consultés sur la mise en œuvre de la réglementation découlant de la loi qui a actualisé certains aspects de la gestion des copropriétés, et plus particulièrement sur les états financiers des copropriétés et l'information financière et de gestion communiquée aux copropriétaires et aux futurs acheteurs. Sachant que la copropriété est le mode d'habitation de près d'un Québécois sur trois et que la gestion des copropriétés souffre de failles majeures, l'Ordre ne ménagera aucun effort pour outiller les administrateurs et les copropriétaires afin de mieux les protéger.

Les lacunes du grand public en matière de littératie financière sont certainement une des causes sous-jacentes tant de la maltraitance financière que des défaillances de la gestion des copropriétés, entre autres.

C'est pourquoi la profession s'investit de plus en plus pour démystifier les chiffres et les mettre à la portée du plus grand nombre, que ce soit en faisant équipe avec l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés pour offrir des ateliers de littératie financière sur les lieux de travail, en élargissant sa collaboration avec le Réseau BIBLIO de la Mauricie à celui des autres régions du Québec et en se mettant au diapason des entrepreneurs et des PME.

LES 20 MINUTES CPA

Dans cette série de conférences et de webinaires destinés aux dirigeants de PME et aux entrepreneurs, des CPA démystifient les notions de base en comptabilité et en finances. Une formule pratique et accessible qui a remporté beaucoup de succès auprès des centaines de dirigeants d'entreprise de toutes tailles qui en ont profité jusqu'ici!



REGARDEZ VOS FINANCES EN FACE

Le programme de littératie financière des CPA vous permet de prendre le contrôle de vos finances personnelles et vous donne les moyens de réaliser vos projets.

Renseignez-vous sur les sujets abordés et la façon d'organiser un atelier gratuit sur votre lieu de travail de votre propre niveau en visitant le [cpaquebec.ca/ateliers-gratuits](http://cpa Quebec.ca/ateliers-gratuits).

Avec un CPA, vos finances ont meilleure mine.



La littératie financière se rapproche des consommateurs dans le guide pratique. Protégez-vous sur les finances personnelles.

Il semble bien que nos appels aient été entendus puisque le projet de réforme parlementaire présenté en février dernier contient des propositions en ce sens. Nous nous en réjouissons d'autant plus que la qualité du débat public en sortira grandie.

L'intérêt public commande parfois que la profession prenne position et mette de l'avant des propositions qui s'appuient sur son expertise.

Au cours de la dernière année, nous avons particulièrement insisté sur l'importance pour le Québec de nommer un directeur parlementaire du budget afin de donner un avis impartial sur les politiques économiques et budgétaires du gouvernement. Comme c'est déjà le cas au niveau fédéral, nous avons également recommandé que le Québec produise des projections économiques et budgétaires à long terme afin d'évaluer sa capacité à maintenir pour les générations futures le même niveau de services publics qu'aujourd'hui.

Tout récemment, le projet de loi visant à faciliter la relance économique nous a incités à rappeler au gouvernement que les valeurs et les principes défendus par la profession de CPA sont garants de l'efficacité optimale de l'action gouvernementale et que par conséquent, la relance ne doit pas se faire au prix d'un relâchement des règles de saine gouvernance, des garde-fous antifraude et anticollusion, de la transparence et des mécanismes de reddition de compte.

L'équité et la justice fiscale sont aussi de ces principes défendus par la profession comptable, qui est résolument engagée dans la lutte au blanchiment d'argent, à la corruption, à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal abusif. Il allait donc de soi que l'Ordre participe à la consultation sur la transparence corporative et privilégie une approche aussi globale que possible, convaincus que nous sommes qu'une plus grande transparence est aujourd'hui un facteur d'attraction pour les sociétés et les investisseurs sérieux.

Sans pour autant remettre en cause notre appui à la volonté clairement affirmée par le gouvernement de mener des actions courageuses et décisives en faveur de l'équité et de la justice fiscale, nous avons aussi le devoir, et nous n'y manquons pas, de l'inviter à circonscrire dans certains cas les pouvoirs discrétionnaires de Revenu Québec et à préciser la portée des dispositions législatives qui prêtent à interprétation afin de ne pas pénaliser injustement des contribuables et des conseillers de bonne foi. C'est ce que nous avons fait dans le cadre de l'étude du projet de loi 42.



L'intérêt public commande aussi parfois que l'Ordre intervienne pour rétablir les faits et clarifier le rôle des CPA.



Enfin, l'Ordre s'est réjoui de l'avènement imminent de la médiation fiscale, qui est sans aucun doute la voie à privilégier pour réduire le déficit informationnel qui pénalise le contribuable dans ses interactions avec l'Agence du revenu et qui marque un nécessaire changement de culture, tant au sein du système judiciaire que de l'Agence du revenu du Québec. Nous en sommes d'autant plus satisfaits que la nouvelle mouture législative qui entrera en vigueur prochainement reconnaît en toute logique l'expertise des CPA en matière fiscale et confie à l'Ordre la responsabilité de définir les normes d'accréditation de CPA médiateurs compétents.

UNE PROFESSION INCLUSIVE ET OUVERTE

L'inclusion et la diversité n'attendent pas les manchettes de l'actualité pour se matérialiser dans la profession de CPA.



À commencer par la campagne publicitaire pancanadienne, qui a mis de l'avant les portraits de sept authentiques CPA, dont le Québécois Alexandre Ferreira-Silva. Présentés sur diverses plateformes, ces portraits sont on ne peut plus révélateurs du vrai visage de la profession d'aujourd'hui et de la diversité, de la compétence et de l'esprit novateur qui font sa réputation.



Personnifié par Marie-Samuelle Constant, Joshua Faier, Lucas Vavougios et Claudia-Marie Charbonneau, le visage des 40 000 CPA du Québec prend lui aussi l'allure de leaders inspirants, engagés, ouverts et motivés, qui mettent leur savoir-faire en application dans d'innombrables secteurs d'activité.

Ces jeunes leaders préfigurent l'avenir de notre profession, qui doit continuer d'attirer une relève de talent pour répondre à la demande du marché et aux besoins des organisations. Afin de maximiser notre impact et d'outiller notre réseau d'influenceurs, des capsules vidéo permettent maintenant de diffuser à plus grande échelle toute l'information concernant les voies d'accès à la profession et les perspectives d'emploi. Au lieu de nous limiter essentiellement à des présentations devant des classes d'étudiants, ces capsules ont le grand avantage de pouvoir être utilisées dans différents contextes, tant par les représentants de l'Ordre que par les parents, conseillers d'orientation, professeurs, CPA bénévoles et centres de gestion de carrière des universités, ici comme à l'étranger.

Les professionnels formés à l'extérieur du Québec et qui envisagent de venir y exercer la profession de CPA trouvent à l'Ordre un accompagnement hors du commun. C'est d'autant plus vrai que grâce à la participation financière du gouvernement du Québec, nous avons lancé en décembre 2019 un microsite visant à optimiser l'évaluation des compétences et des acquis expérientiels des professionnels comptables formés à l'étranger. Six mois après son lancement, le microsite a reçu 1200 demandes d'évaluation en provenance de 42 pays, de l'Allemagne en passant par le Pérou, le Mali et Madagascar, et si ce n'est déjà fait, 110 demandeurs entreprendront sous peu leurs cours de mise à niveau.

De toutes nouvelles fonctionnalités permettent maintenant de raffiner l'analyse des dossiers des demandeurs qui ont une expérience significative en comptabilité de manière à les exempter éventuellement de certains cours préalables et de composantes du programme de formation professionnelle, alors que le développement de formations d'appoint modulables et accessibles à distance est en cours.



Nous sommes particulièrement fiers de cette réalisation, qui fait de l'Ordre un pionnier en la matière et qui inspirera sans doute d'autres professions à nous emboîter le pas pour faciliter l'intégration des professionnels formés à l'étranger aux professions réglementées et simplifier le processus de reconnaissance de leurs acquis expérientiels.

Pour continuer d'innover et de soutenir l'essor de la profession, nous avons amorcé le virage que prendra notre infrastructure technologique dans les prochaines années et qui repose principalement sur la migration vers des solutions commerciales plutôt que développées sur mesure et le transfert de l'infrastructure locale vers des solutions infonuagiques. Loin d'être cosmétiques, ces transformations nous permettront de standardiser et d'optimiser nos processus, de gagner en agilité et d'accroître notre performance globale.

Alors que l'exercice s'achevait, l'Ordre a été parmi les premiers employeurs à fermer ses bureaux et à réorganiser ses activités au rythme de la pandémie de COVID-19. Malgré la rapidité avec laquelle nous avons dû délocaliser toutes nos opérations, nous avons nous-mêmes été étonnés de constater à quel point nous étions préparés à réagir à une telle urgence.

Plus que jamais, nous avons dû faire preuve d'agilité, prendre des décisions rapidement dans un contexte de grande incertitude, être pertinents dans nos nombreuses communications et interactions avec nos membres et répondre présents pour nos parties prenantes. Le défi était de taille et nous sommes fiers de pouvoir affirmer qu'il a été relevé haut la main par toute l'équipe permanente, qui a encore une fois fait preuve d'un incomparable engagement, d'un esprit d'équipe exemplaire et d'un professionnalisme rare. Merci à chacun d'avoir redoublé d'efforts pour que l'Ordre puisse accompagner efficacement les CPA et tous les Québécois durant cette crise sans précédent.

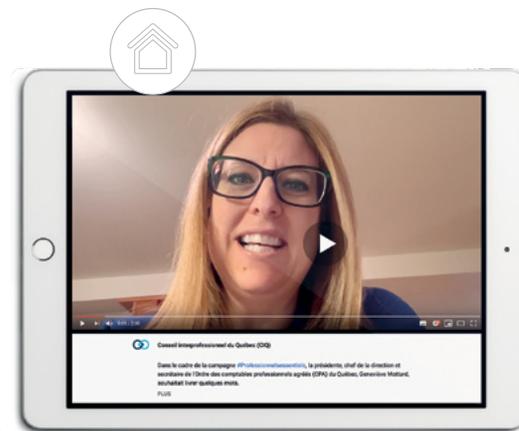
Nos remerciements vont également à tous les bénévoles qui donnent sans compter de leur temps pour faire avancer et rayonner la profession. Une profession qui s'est révélée forte, essentielle et pertinente dans l'adversité et qui est portée par le dynamisme, le jugement et l'intégrité de 40 000 membres. Notre mission est de faire en sorte qu'elle reste une profession sur laquelle on peut compter et avec laquelle il faudra toujours compter.

La présidente du Conseil,

Nathalie Houle, FCPA, FCMA

La présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre,

Geneviève Mottard, CPA, CA





COMITÉ EXÉCUTIF

De gauche à droite :

Pierre G. Brodeur, CPA auditeur, CA,
administrateur élu

Benoît Lavigne, CPA auditeur, CA,
administrateur élu

Nathalie Houle, FCPA, FCMA,
présidente du Conseil

Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA,
vice-président

Nazir Badaroudine, administrateur
nommé par l'Office des professions



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nathalie Houle, FCPA, FCMA (2018-06-15)
(Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches)
Présidente du Conseil élue par les membres
du Conseil d'administration

Mario Gariépy, FCPA auditeur, FCA (2017-06-16)
(Montréal) Vice-président

Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA
(2018-06-15) (Montréal)

Nazir Badaroudine (2017-06-16)
Administrateur nommé par l'Office des professions

Jean-Philippe Allard, CPA, CMA (2019-09-05)
(Outaouais – Abitibi-Témiscamingue – Nord-
du-Québec)

Michel Bergeron, FCPA auditeur, FCA
(2017-06-16 - 2019-10-04) (Montréal)

Sonia Boisvert, FCPA auditrice, FCA (2018-06-15)
(Montréal)

Danielle Boucher (2019-09-06)
Administratrice nommée par l'Office
des professions

Pierre G. Brodeur, CPA auditeur, CA (2019-09-05)
(Montréal)

Diane Delisle (2017-06-16)
Administratrice nommée par l'Office
des professions

Yves Hébert (2018-09-07)
Administrateur nommé par l'Office des professions

Sylvie Juneau, CPA, CA (2018-06-15)
(Laval – Laurentides)

Benoit Lavigne, CPA auditeur, CA (2017-06-16)
(Mauricie – Centre-du-Québec – Estrie –
Lanaudière)

Jean-François Oligny, CPA, CA, CA•TI (2019-11-14)
(Montréal)

Christine Roy, CPA auditrice, CA (2019-09-05)
(Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches)

Nicholas Tremblay, CPA, CGA (2018-06-15)
(Saguenay-Lac-Saint-Jean – Est-du-Québec)

SÉANCES

Au cours de l'exercice, le comité exécutif a tenu sept séances ordinaires et trois séances extraordinaires. Le Conseil d'administration a tenu six séances ordinaires et sept séances extraordinaires.

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec s'est tenue le 6 septembre 2019. La prochaine assemblée générale annuelle, au cours de laquelle sera déposé le présent rapport, aura lieu le 11 septembre 2020.

FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Les nouveaux membres du Conseil d'administration ont suivi les formations exigées en matière de gouvernance et d'éthique, d'égalité entre les femmes et les hommes et de gestion de la diversité ethnoculturelle.



ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Le comité n'a été saisi d'aucune plainte au cours de l'exercice.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des membres élus du Conseil d'administration est fixée conformément à la politique de rémunération des membres du Conseil, adoptée le 15 juin 2018 et en ligne sur le site de l'Ordre. Celle de la présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre est approuvée par le Conseil d'administration. La rémunération comprend le salaire annuel, les charges sociales et, le cas échéant, les avantages sociaux et les primes de l'exercice. En 2019-2020, la rémunération des dirigeants s'établissait comme suit :

Présidente du Conseil
99 565,19 \$

Vice-président du Conseil
25 451,81 \$

Membres élus du Conseil
475,00 \$ (jeton journalier)*

Présidente, chef de la direction
et secrétaire de l'Ordre
412 960,65 \$

* Les jetons de présence ne sont pas versés lorsque les fonctions occupées par l'administrateur ne le permettent pas.

RÉSOLUTIONS

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

GOVERNANCE

- L'élection des membres du comité exécutif
- La rémunération des membres du Conseil
- La cooptation d'un membre au Conseil d'administration pour la région de Montréal
- Le processus des élections au Conseil
- Le comité de surveillance des élections
- L'évaluation de la gouvernance de l'Ordre
- La politique de gouvernance des comités statutaires et non statutaires, ainsi que la sélection et la rémunération de leurs membres
- Le Code d'éthique des membres des comités statutaires et non statutaires
- La nomination de membres et de présidents de divers comités formés par le Conseil d'administration
- La consultation des membres sur la cotisation à l'Ordre

ADMINISTRATION

- Le taux de cotisation 2020-2021
- Le budget 2020-2021
- La nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2019-2020
- Les états financiers pour la période terminée le 31 mars 2019

CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA PROFESSION

- La fin du programme CACF et l'exploration des possibilités d'offrir un programme permettant d'encadrer la formation des techniciens comptables
- L'enquête indépendante sur le processus de décision qui a mené à l'acquisition et à l'utilisation du logiciel Surpass pour administrer les examens des candidats à la profession de CPA
- La grille de compétences des CPA pour 2020
- Les résultats de l'EFC de septembre 2019

CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- Le programme d'activités de formation et ses modalités d'application
- Les primes du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle pour 2020-2021
- La nomination d'un syndic adjoint



Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif concernaient :

GOVERNANCE

- La nomination de substituts du secrétaire de divers comités statutaires
- La nomination de membres et de présidents de divers comités statutaires
- La nomination de membres et de présidents de divers comités internes

CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

- Les plaintes pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable professionnel agréé et la nomination d'enquêteurs
- La nomination des signataires des constats d'infraction
- La nomination d'inspecteurs-enquêteurs ou d'experts en vue d'assister le comité d'inspection professionnelle
- L'imposition de mesures conformément aux articles 45, 45.1 et 55.1 du *Code des professions*
- L'imposition de mesures à la suite de recommandations du comité d'inspection professionnelle
- L'imposition et la levée de limitations en vertu de l'article 55.0.1 du *Code des professions*
- La prolongation du délai pour l'imposition d'un cours de perfectionnement en vertu de l'article 55 du *Code des professions*
- Le signalement en vertu de l'article 48 du *Code des professions*

- La nomination d'un syndic adjoint
- La nomination d'un enquêteur pour le comité du Fonds d'indemnisation
- La radiation de membres qui n'ont pas satisfait aux conditions d'inscription au tableau de l'Ordre
- L'entente avec le Directeur des poursuites criminelles et pénales relative à l'échange d'informations concernant certaines infractions criminelles ou déontologiques

CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA PROFESSION

- L'expulsion de deux candidats et les conditions particulières de réinscription qui leur ont été imposées
- La nomination d'enquêteurs pour enquêter sur la conduite de stagiaires
- La radiation de candidats n'ayant pas acquitté la cotisation annuelle 2019-2020
- La demande de révision des conditions de transition au programme CPA imposées à deux candidats du cheminement CGA
- L'Examen du Programme postagrément en comptabilité publique
- L'Examen final commun

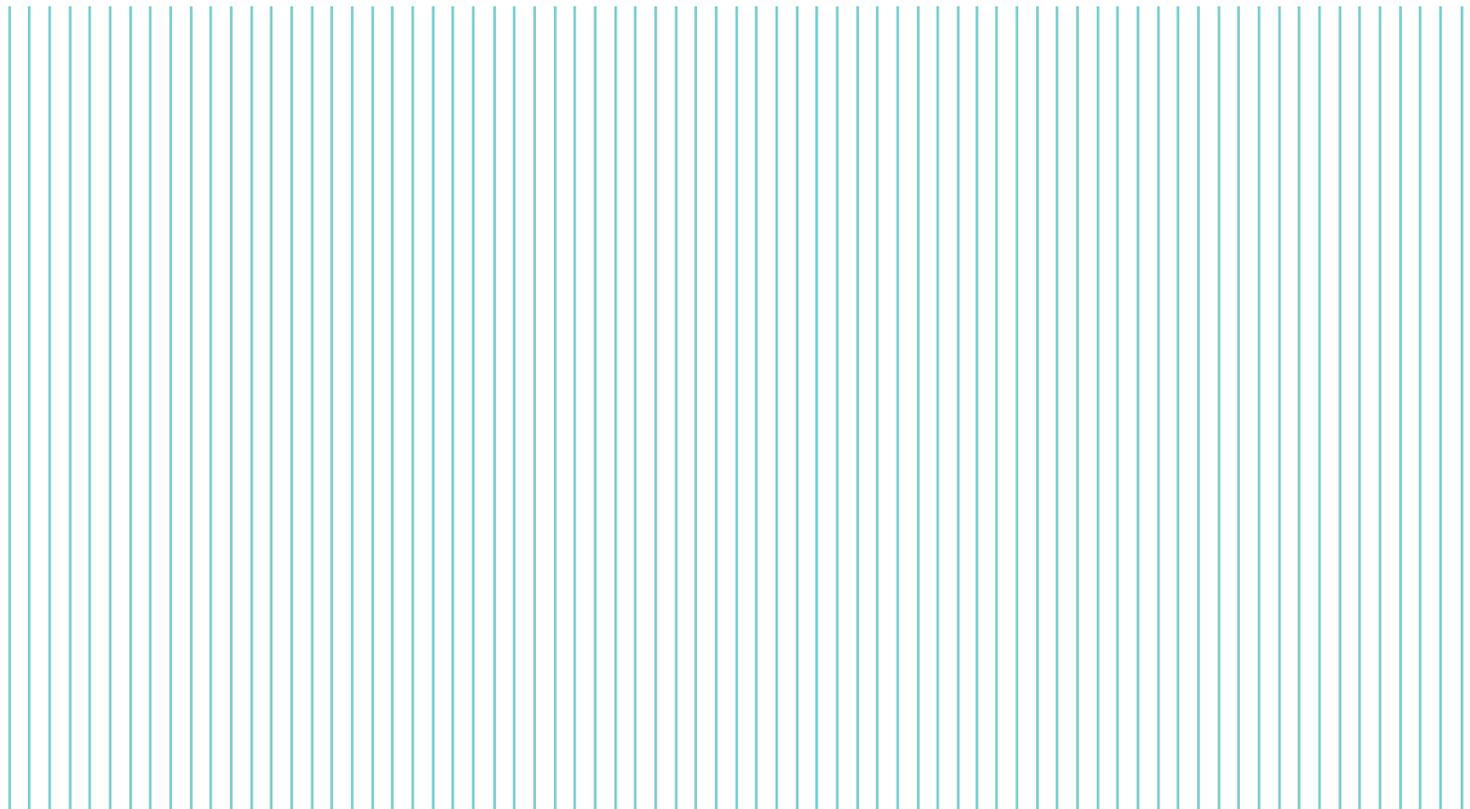




TABLEAU DE L'ORDRE

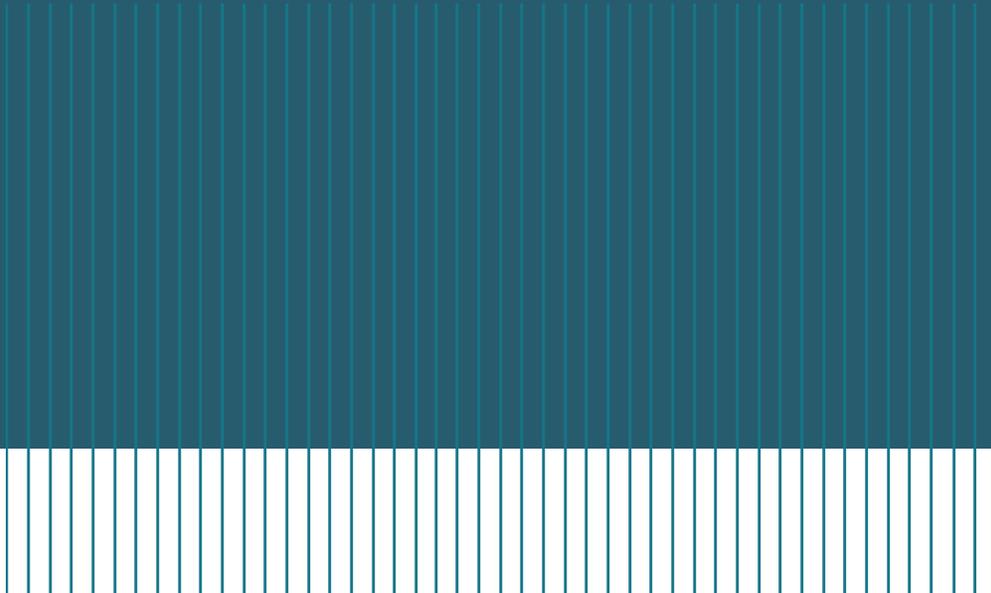




TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice, 1 171¹ candidats à l'exercice de la profession ont été admis à titre de membres de l'Ordre après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable professionnel agréé. Le nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2020 se chiffre à 40 237.

De plus, l'Ordre a délivré 641 permis de comptabilité publique, dont 3 en vertu de l'article 23 du *Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*. Le nombre de membres titulaires d'un permis de comptabilité publique au 31 mars 2020 se chiffre à 10 817.

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ				
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'art. 184 du <i>Code des professions</i>	1 173	1 056	4	113
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	107	88	2	17
Fondées sur la reconnaissance d'un diplôme	16	15	0	1
Fondées sur la réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la <i>Loi sur les comptables professionnels agréés</i>	12	12	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	12	10	0	2

¹ De ce nombre, 1 candidat n'était plus inscrit au tableau des candidats au moment de son admission.



DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX					Nombre de permis détenus en fin d'exercice
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
Permis temporaires – Article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	26	18	6	2	31
Permis temporaires – Article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0
Permis restrictifs – Article 40 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires – Article 42.1(1°) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires – Article 42.1(2°) du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0
Permis spéciaux – Article 42.2 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0

PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ DÉLIVRÉS	2019-2020	2018-2019
	1 181	1 246
Permis réguliers	1 158	1 209
Permis réguliers – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	5	7
Permis temporaires	13	24
Permis temporaires – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	5	6
Permis restrictifs	0	0
AUTORISATIONS SPÉCIALES	2019-2020	2018-2019
Accordées	0	0
Renouvelées	0	0

SUSPENSIONS ET RÉVOCATIONS DE PERMIS		
	Suspensions	Révocations
Permis réguliers	0	5 ²
Permis réguliers – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	0	0
Permis temporaires	0	0
Permis temporaires – Délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	0	0
Permis restrictifs	0	0
Permis de comptabilité publique	5	0

² Ces membres n'étaient plus inscrits au tableau de l'Ordre au moment où leur permis d'exercice a été révoqué.



	2019-2020	2018-2019
MEMBRES INSCRITS EN DÉBUT D'EXERCICE	39 695	39 246
NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE	1 298	1 349
En vertu de l'article 1 des règlements sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et du <i>Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec</i>	1 159	1 221
Par réinscription	117	102
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession dans une autre province ou dans un autre territoire	10	13
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la <i>Loi sur les comptables professionnels agréés</i>	12	12
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	1
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0

RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE	2019-2020	2018-2019
Décès	79	94
Démission	453	568
Radiation – Non-paiement de la cotisation annuelle	9	3
Radiation – Non-respect du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec</i>	20	43
Radiation – Non-respect du <i>Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec</i>	2	6
Radiation – Non-paiement des frais liés à l'inscription	2	3
Radiation provisoire – Décision du comité exécutif	0	0
Radiation – Décision du conseil de discipline	18	23
Révocation – Décision du conseil de discipline	0	0
Non-inscription – Décision du comité exécutif	158	148
Expiration du permis temporaire	11	9
Expiration du permis restrictif	0	0
Membre à vie introuvable	4	3
Membres inscrits en fin d'exercice	40 237	39 695

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE	2019-2020	2018-2019
Femmes	18 805	18 448
Hommes	21 432	21 247



RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE		COTISATION ANNUELLE 2019-2020 PAYABLE LE 15 MARS 2019		NOMBRE DE MEMBRES
Abitibi-Témiscamingue	406	Membres résidant au Québec	945,00 \$	34 363
Bas-Saint-Laurent	470	Membres résidant à l'extérieur du Québec	687,50 \$	994
Capitale-Nationale	4 037	Professeurs et chargés de cours	472,50 \$	425
Centre-du-Québec	833	Membres affiliés résidant au Québec	465,00 \$	49
Chaudière-Appalaches	1 406	Membres affiliés résidant à l'extérieur du Québec	250,00 \$	229
Côte-Nord	113	Membres retraités sans revenu	141,75 \$	2 106
Estrie	1 021	Membres retraités avec revenu	283,50 \$	896
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	92	Membres en invalidité permanente ou temporaire	141,75 \$	193
Hors Québec	3 071	Membres en difficulté financière	141,75 \$	12
Lanaudière	1 019	Membres à vie	0,00 \$	949
Laurentides	1 501	Droits acquis FCGA	0,00 \$	21
Laval	1 935			
Mauricie	780			
Montréal	16 375			
Nord-du-Québec	33			
Outaouais	1 043			
Saguenay-Lac-Saint-Jean	798			

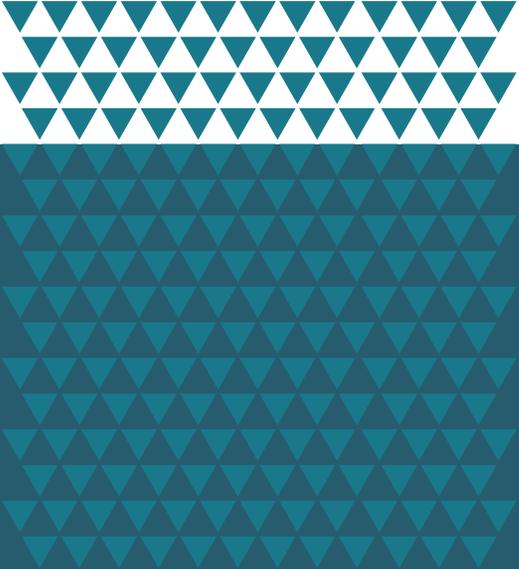


	2019-2020	2018-2019
CANDIDATS INSCRITS EN DÉBUT D'EXERCICE	5 129	5 085
NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS	1 423	1 613
Par cheminement universitaire - Baccalauréat reconnu	1 198	1 266
Par équivalence de diplôme/formation - Québec	63	73
Par équivalence de diplôme - Extérieur du Québec	6	8
Par équivalence de formation - Extérieur du Québec	6	5
Par équivalence de diplôme - Extérieur du Canada	6	5
Par équivalence de formation - Extérieur du Canada	106	112
Par entente de réciprocité	4	5
Par accord de reconnaissance mutuelle - France	6	10
Par voie de réintégration	22	33
Par transfert d'une autre province	3	9
Autres	3	87

RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS	2019-2020	2018-2019
Expiration du délai prévu pour terminer le cheminement CPA (examens, stage) ou pour satisfaire aux exigences d'admission	21	35
Transfert dans une autre province	4	7
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle ou décision du comité exécutif	189	222
Autres	0	88
Obtention du titre de CPA	1 170³	1 217 ⁴
• Baccalauréat reconnu	1 056	1 008
• Équivalence de diplôme/formation - Québec	50	91
• Équivalence de diplôme - Extérieur du Québec	7	9
• Équivalence de formation - Extérieur du Québec	2	5
• Équivalence de diplôme - Extérieur du Canada	9	4
• Équivalence de formation - Extérieur du Canada	35	88
• Entente de réciprocité (examen CARE)	2	6
• Accord de reconnaissance mutuelle - France	9	6
Candidats inscrits en fin d'exercice	5 168	5 129

³ À ce nombre s'ajoute 1 candidat qui n'était plus inscrit au tableau des candidats au moment de son admission.

⁴ À ce nombre s'ajoutent 16 candidats qui n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.



ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020





RICHTER

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

MONTRÉAL

1981 McGill College
Montréal QC H3A 0G6
514.934.3400

TORONTO

181 Bay St., #3510
Bay Wellington Tower
Toronto ON M5J 2T3
416.488.2345

CHICAGO

200 South Wacker Dr.,
#3100
Chicago, IL 60606
312.828.0800

RICHTER.CA



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Richter s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec)
Le 22 juin 2020

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110167



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*. Au besoin, la direction a fait des estimations et posé des hypothèses relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction de l'Ordre est responsable de la conception, de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne approprié pour assurer la prévention et la détection des fraudes, la fiabilité des données financières et la protection des biens de l'Ordre, ainsi que de l'établissement des états financiers et de la fidélité de l'image donnée par ces derniers. La direction est aussi responsable d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par un auditeur indépendant, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

La présidente du Conseil,

Nathalie Houle, FCPA, FCMA

La présidente, chef de la direction
et secrétaire de l'Ordre,

Geneviève Mottard, CPA, CA



SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2020

	31 MARS 2020			31 MARS 2019
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 429 127	-	40 429 127	40 274 501
Créances (note 4)	2 278 181	-	2 278 181	1 681 849
Subvention à recevoir	-	-	-	73 750
Frais payés d'avance	756 736	-	756 736	596 127
	43 464 044	-	43 464 044	42 626 227
PLACEMENTS (note 5)	18 719 701	2 871 849	21 591 550	21 165 609
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	3 109 889	-	3 109 889	3 329 551
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	2 417 218	-	2 417 218	2 968 446
	67 710 852	2 871 849	70 582 701	70 089 833
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 7)	22 165 440	-	22 165 440	23 116 317
Produits perçus d'avance (note 8)	24 314 303	-	24 314 303	24 452 358
Subvention reportée (note 9)	106 150	-	106 150	69 000
	46 585 893	-	46 585 893	47 637 675
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	2 079 590	-	2 079 590	2 129 720
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 10)	2 331 100	-	2 331 100	2 377 700
	50 996 583	-	50 996 583	52 145 095
SOLDES DE FONDS				
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	5 527 107	-	5 527 107	6 297 997
Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle	801 061	-	801 061	785 258
Non affecté	10 386 101	-	10 386 101	8 046 288
Fonds d'indemnisation	-	2 871 849	2 871 849	2 815 195
	16 714 269	2 871 849	19 586 118	17 944 738
	67 710 852	2 871 849	70 582 701	70 089 833

Au nom du Conseil d'administration de
l'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS
AGRÉÉS DU QUÉBEC

La présidente du Conseil,

Nathalie Houle, FCPA, FCMA

La présidente du comité d'audit,

Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA



RÉSULTATS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	31 MARS 2020			31 MARS 2019
	Fonds d'administration générale*	Fonds d'indemnisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations annuelles	22 064 338	-	22 064 338	21 396 869
Encadrement de la profession	15 310 415	-	15 310 415	15 468 362
Accès à la profession	7 867 543	-	7 867 543	7 651 235
Rayonnement de la profession	2 098 371	-	2 098 371	2 055 501
	47 340 667	-	47 340 667	46 571 967
CHARGES				
Gouvernance	2 147 796	-	2 147 796	1 948 723
Encadrement de la profession	17 628 601	-	17 628 601	17 289 500
Accès à la profession	7 609 055	-	7 609 055	7 101 917
Affaires publiques, stratégie de marque et communications	3 856 531	-	3 856 531	4 005 961
Rayonnement de la profession	3 591 815	-	3 591 815	3 720 266
Charges opérationnelles	11 699 347	-	11 699 347	10 067 523
	46 533 145	-	46 533 145	44 133 890
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES REVENUS DE PLACEMENTS	807 522	-	807 522	2 438 077
Revenus d'intérêts	408 917	-	408 917	352 864
Autres revenus de placements (note 13)	369 287	56 654	425 941	893 533
	778 204	56 654	834 858	1 246 397
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 585 726	56 654	1 642 380	3 684 474

* Les produits et les charges du fonds d'administration générale sont présentés de façon détaillée aux annexes A et B.

Les produits et les charges présentés en conformité avec le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* sont détaillés aux pages 43 à 45.



ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	31 MARS 2020				Total	31 MARS 2019
	Fonds d'administration générale			Fonds d'indemnisation		Total
	Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle*	Non affecté			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	6 297 997	785 258	8 046 288	2 815 195	17 944 738	14 111 864
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 667 355)	15 803	3 237 278	56 654	1 642 380	3 684 474
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	896 465	-	(896 465)	-	-	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 10)	-	-	(1 000)	-	(1 000)	148 400
SOLDE DE CLÔTURE	5 527 107	801 061	10 386 101	2 871 849	19 586 118	17 944 738

* Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à compenser l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.



FLUX DE TRÉSORERIE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	31 MARS 2020	31 MARS 2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 642 380	3 684 474
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 667 355	1 594 182
Distributions des fonds de placement réinvesties	(712 928)	(505 911)
Variation de la juste valeur des placements	286 987	(387 622)
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(50 130)	(50 130)
Variation du passif au titre des prestations définies	(47 600)	(10 300)
	2 786 064	4 324 693
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(1 734 973)	880 045
	1 051 091	5 204 738
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(343 673)	(634 750)
Acquisition d'actifs incorporels	(552 792)	(1 174 386)
	(896 465)	(1 809 136)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	154 626	3 395 602
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	40 274 501	36 878 899
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	40 429 127	40 274 501



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA) est constitué en vertu de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*, adoptée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 mai 2012 et sanctionnée à cette même date par le Lieutenant-gouverneur. La fonction principale de l'Ordre des CPA est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre des CPA doit notamment assurer le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser à des tiers les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

b) Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des produits des activités de formation perçus d'avance et des avantages sociaux futurs. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

c) Comptabilisation des produits

L'Ordre des CPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement et basé sur l'historique.

Les produits provenant des cotisations annuelles, des admissions et des revenus de placements sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

d) Instruments financiers

Méthodes et hypothèses

L'Ordre des CPA évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement ses actifs financiers et ses passifs financiers selon les méthodes d'évaluation présentées dans le tableau qui suit. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS	ÉVALUATION
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Créances	Coût après amortissement
Subvention à recevoir	Coût après amortissement
Parts d'un fonds commun de revenu	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en immobilier direct canadien	Juste valeur
Créditeurs	Coût après amortissement

La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le cours acheteur des marchés à la date de l'état de la situation financière.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre des CPA détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants. Le montant de la réduction de valeur est passé dans les résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût de l'actif ou du passif financier et passés dans les résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

e) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre des CPA dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. L'Ordre des CPA a choisi de ne pas constater les apports reçus sous forme de services dans ses états financiers.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre des CPA consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

g) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis, à compter de leur mise en service, sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire et les périodes indiquées ci-dessous.

	PÉRIODES
Immobilisations corporelles	
Mobilier et matériel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Actifs incorporels	
Logiciels	5 ans

Les frais de développement interne de logiciels sont capitalisés lorsque l'Ordre des CPA peut notamment démontrer qu'il est techniquement en mesure de développer ces logiciels jusqu'à leur mise en service et qu'il estime que ces logiciels généreront des avantages économiques futurs.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge dans l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet de reprise par la suite.

h) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté relatif au bail est amorti de telle sorte que la charge de loyer soit imputée aux résultats de manière linéaire sur la durée du bail initial. L'amortissement est porté en diminution de la charge de loyer.

i) Avantages sociaux futurs

Jusqu'au 31 décembre 2006, un régime de retraite capitalisé contributif à prestations définies ainsi que des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés étaient offerts aux salariés. Le régime capitalisé contributif à prestations définies est maintenu pour les services passés antérieurs au 1^{er} janvier 2007 et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations définies pour les services rendus depuis cette date.

L'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation.

L'Ordre des CPA constate l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et ajustée de toute provision pour moins-value. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier du régime pour l'exercice sont constatés dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels, et la variation de la provision pour moins-value. Ces éléments sont constatés directement dans l'évolution des soldes de fonds de l'exercice.

(i) Prestations définies pour les services passés

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers est détaillé à la note 10.

(ii) Cotisations définies

Les cotisations requises des participants au régime à cotisations définies correspondent au niveau de leur cotisation salariale de base, soit 3 %, 4 % ou 5 % de leur salaire, selon le choix fait par chacun. La cotisation requise de l'Ordre des CPA au régime à cotisations définies pour le service courant est de 3 % pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 3 %. Pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 4 % ou 5 %, la cotisation de l'Ordre des CPA varie entre 4 % et 9 % en fonction du nombre de points (âge plus années de service). Des cotisations supplémentaires sont également autorisées sans toutefois excéder les limites permises par les lois fiscales.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les risques importants auxquels sont exposés les instruments financiers de l'Ordre des CPA sont les suivants.

	RISQUES			
	Crédit	Risques de marché		
		Change	Taux d'intérêt	Prix autre
Parts d'un fonds commun de revenu	X		X	X
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	X		X	X
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes				X
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales		X		X
Parts d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales	X		X	X
Parts d'un fonds commun de placement en immobilier direct canadien	X		X	X

Les placements sont détenus dans le but de générer un rendement optimal tout en atténuant la volatilité des flux de trésorerie et des résultats et en protégeant son capital. Afin de gérer son exposition aux risques importants associés à ce type d'instruments financiers, l'Ordre des CPA s'est doté d'une politique de placement.

Cette politique décrit en détail la structure de répartition des actifs, les catégories de placements autorisées ainsi que les considérations particulières entourant la gestion des placements. En effet, plusieurs restrictions et mesures visent à atténuer les risques associés à ces instruments financiers, notamment en limitant l'investissement dans des parts de fonds commun qui détiennent des titres provenant d'émetteurs dont les cotes de crédit respectent les niveaux fixés pour les différents types de placements. La diversification des investissements par émetteur, par pays, par secteur d'activité, par type de

propriété et par échéance est également privilégiée, ce qui tend à réduire le risque global auquel sont exposés les placements du portefeuille.

Le Conseil d'administration de l'Ordre des CPA, par l'entremise du comité d'audit, revoit périodiquement la politique de placement et veille à son respect.

4. CRÉANCES

	31 MARS 2020	31 MARS 2019
	\$	\$
Clients	2 098 582	1 495 645
Montants à recevoir autres	179 599	186 204
	2 278 181	1 681 849

Le solde des créances a été provisionné à hauteur de 87 879 \$ (86 807 \$ en 2019).

5. PLACEMENTS

	31 MARS 2020	31 MARS 2019
	\$	\$
Parts d'un fonds commun de revenu	8 350 470	8 177 552
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	6 585 508	6 334 027
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	662 727	840 012
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	1 494 920	1 523 348
Parts d'un fonds commun de placement en hypothèques commerciales	2 141 717	2 090 828
Parts d'un fonds commun de placement en immobilier direct canadien	2 356 208	2 199 842
	21 591 550	21 165 609



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	31 MARS 2020			31 MARS 2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Mobilier et matériel	1 921 042	1 412 158	508 884	585 758
Système téléphonique	73 781	5 256	68 525	-
Matériel informatique	2 389 514	2 018 955	370 559	422 980
Améliorations locatives	3 314 007	1 152 086	2 161 921	2 320 813
	7 698 344	4 588 455	3 109 889	3 329 551
Actifs incorporels				
Logiciels	7 828 199	5 410 981	2 417 218	2 968 446
	15 526 543	9 999 436	5 527 107	6 297 997

La charge d'amortissement se présente comme suit.

	31 MARS 2020	31 MARS 2019
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	563 335	517 900
Amortissement des actifs incorporels	1 104 020	1 076 282
	1 667 355	1 594 182

Au cours de l'exercice, l'Ordre des CPA a procédé à la radiation d'un système téléphonique ainsi que de certains logiciels complètement amortis et qui ne sont plus utilisés.

7. CRÉDITEURS

	31 MARS 2020	31 MARS 2019
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer		
Fournisseurs	2 590 015	2 737 821
Salaires et retenues sur salaires autres que celles à remettre à l'État	2 667 968	2 680 253
Sommes perçues pour les services de CPA Canada	12 546 748	12 987 514
Fondation des CPA du Québec	7 240	5 865
	17 811 971	18 411 453
Sommes à remettre à l'État	3 313 325	3 628 464
Sommes perçues pour la contribution à l'Office des professions du Québec	1 040 144	1 076 400
	22 165 440	23 116 317

8. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	31 MARS 2020	31 MARS 2019
	\$	\$
Cotisations des membres	17 991 252	18 609 184
Cotisations des candidats à l'exercice de la profession	1 805 685	1 821 387
Activités de formation	3 844 708	3 602 137
Cours, stages et examens professionnels	234 340	221 925
Produits commerciaux	358 708	189 095
Vente de services Emploi CPA	62 663	-
Autres	16 947	8 630
	24 314 303	24 452 358



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

9. SUBVENTION REPORTÉE

	31 MARS 2020	31 MARS 2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	69 000	73 750
Subvention octroyée au cours de l'exercice	206 250	221 250
Subvention constatée à titre de produit de l'exercice	(169 100)	(226 000)
Solde à la fin de l'exercice	106 150	69 000

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a accordé une subvention à l'Ordre dans le cadre du *Programme Reconnaissance des compétences et accès aux ordres professionnels*. Avec cette subvention, l'Ordre des CPA s'est engagé à concevoir des outils qui lui permettront de mieux évaluer et reconnaître les compétences des personnes immigrantes titulaires d'un diplôme universitaire en comptabilité professionnelle délivré par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Québec. L'entente prévoit une contribution financière maximale de 760 000 \$ ventilée sur trois années financières allant jusqu'en 2021.

Au 31 mars 2020, des produits de 169 100 \$ (226 000 \$ en 2019) ont été constatés en lien avec les charges connexes engagées pour la mise en œuvre du programme visant à faciliter la reconnaissance des professionnels formés à l'étranger.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes à prestations définies

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2018. La valeur des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations définies au 31 mars 2020 a été obtenue par extrapolation entre le 31 décembre 2018 et le 31 mars 2020. La prochaine évaluation actuarielle est prévue en date du 31 décembre 2021.

Les informations relatives aux régimes à prestations définies pris collectivement se présentent comme suit.

	31 MARS 2020		31 MARS 2019	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite de l'exercice	111 100	97 800	70 100	116 900
Réévaluations et autres éléments	7 500	(8 500)	21 800	126 600

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des passifs au titre des prestations définies :

	31 MARS 2020		31 MARS 2019	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur de l'actif du régime	13 648 100	-	14 106 600	-
Obligations au titre des prestations définies	(13 490 800)	(2 331 100)	(13 660 600)	(2 377 700)
Provision pour moins-value	(157 300)	-	(446 000)	-
Passif au titre des prestations définies	-	(2 331 100)	-	(2 377 700)



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées sont les suivantes.

	2020	2020
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars		
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

	2019	2019
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars		
Taux d'actualisation	4,75 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

L'actif du régime de retraite capitalisé est composé des éléments suivants.

	2020	2019
	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite capitalisé
Contrats de rentes assurées	39 %	40 %
Actions canadiennes	7 %	7 %
Actions étrangères	8 %	8 %
Obligations	33 %	33 %
Dette hypothécaire commerciale	13 %	12 %
	100 %	100 %

Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2018, le régime capitalisé est en situation de surplus selon la base de capitalisation. Le régime capitalisé montre toutefois un déficit actuariel de stabilisation de 190 500 \$ au 31 décembre 2018, lequel doit être comblé par l'Ordre des CPA sur une période de 12 ans.

Les autres informations concernant les régimes à prestations définies se présentent comme suit.

	31 MARS 2020		31 MARS 2019	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	103 600	152 900	48 300	149 000
Prestations versées par les régimes	734 800	152 900	724 100	149 000

b) Régime à cotisations définies

Le coût total comptabilisé au titre du régime à cotisations définies pour l'exercice est de 1 047 840 \$ (979 290 \$ en 2019).



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

11. ENGAGEMENTS

L'Ordre des CPA s'est engagé, en date du 28 août 2013, à louer des locaux pour une période de 16 ans se terminant en 2029. L'engagement total pour ce bail est de 23 270 732 \$. Les paiements exigibles représentent 2 274 463 \$ annuellement pour les cinq exercices subséquents.

12. ENTENTES AVEC CPA CANADA

Entente de collaboration administrative

En vertu de l'entente de collaboration administrative conclue avec CPA Canada, les montants de cotisation facturés sont présentés nets des sommes perçues pour les services de CPA Canada touchant la profession de comptable professionnel agréé. Les montants concernés par cette entente sont les suivants.

	31 MARS 2020	31 MARS 2019
	\$	\$
Cotisations des membres totales facturées	33 959 511	33 256 055
Sommes perçues pour les services de CPA Canada	14 119 888	14 056 321

Au 31 mars 2020, les montants de cotisation encaissés pour l'exercice 2020-2021 nets des sommes perçues pour les services de CPA Canada sont présentés dans les produits perçus d'avance à l'état de la situation financière (voir note 8), alors que la portion perçue pour les services de CPA Canada est présentée dans les créditeurs (voir note 7).

Entente relative à la formation

CPA Canada est responsable du développement du programme de formation professionnelle qui est offert et géré par l'Ordre des CPA. L'entente sur la formation conclue avec CPA Canada prévoit l'application, en fin d'exercice, d'un mécanisme d'ajustement des sommes versées à l'avance pour le programme par rapport à ce qui a réellement été engagé au cours de l'exercice. Ainsi, selon le cas, des montants peuvent être redistribués aux organisations provinciales ou refacturés. En vertu de ce mécanisme, l'Ordre a enregistré au 31 mars 2020 sa part des ajustements, soit une économie de 346 358 \$ (économie de 53 274 \$ en 2019). Les coûts du programme sont présentés sous la rubrique Accès à la profession.

13. AUTRES REVENUS DE PLACEMENTS

	31 MARS 2020	31 MARS 2019
	\$	\$
Distributions des fonds de placement réinvesties	712 928	505 911
Variation de la juste valeur des placements	(286 987)	387 622
	425 941	893 533

14. OPÉRATIONS AVEC LA FONDATION DES CPA DU QUÉBEC

Dans le cadre de son rôle sociétal, l'Ordre des CPA encourage la relève en soutenant financièrement la Fondation des comptables professionnels agréés du Québec (Fondation des CPA du Québec). La Fondation des CPA du Québec a pour objectifs d'encourager la poursuite des études et de promouvoir l'excellence dans les domaines d'expertise des CPA et autres domaines en offrant des bourses ou des subventions à des étudiants de tous les niveaux scolaires, ainsi qu'à des professeurs.

Des charges directes incluses sous la rubrique Rayonnement de la profession, totalisant 118 227 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2020 (219 609 \$ en 2019), ont été engagées par l'Ordre des CPA au bénéfice de la Fondation des CPA du Québec. De plus, des locaux et un soutien administratif sont fournis gracieusement à la Fondation des CPA du Québec.



NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

15. COVID-19

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a classé au stade de pandémie l'infection au coronavirus COVID-19, ce qui a entraîné la mise en place de mesures d'urgence, dont l'isolement volontaire et la distanciation sociale. L'Ordre des CPA s'est conséquemment adapté à la situation en poursuivant l'ensemble de ses activités à distance. Ainsi, toutes les séances de formation en salle ont été annulées au profit de séances en ligne.

Le contexte économique lié à la COVID-19 a entraîné une baisse des revenus générés par les activités de formation, compensée en partie par une diminution des charges variables afférentes, et cette tendance semble se maintenir depuis le début de l'exercice 2020-2021. Étant donné l'évolution constante de la situation et l'incertitude économique qui en découle, l'incidence financière de ces événements est trop incertaine pour être estimée actuellement. Les répercussions seront comptabilisées au moment où elles seront connues et pourront faire l'objet d'une évaluation.

16. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des annexes de 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de 2020.



PRODUITS DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

ANNEXE A

31 MARS 2020

31 MARS 2019

	\$	\$
PRODUITS		
COTISATIONS ANNUELLES		
Cotisation des membres		
Cotisation (note 12)	19 839 623	19 199 734
Frais de réinscription	79 100	67 800
Autres	27 861	55 552
Cotisation des candidats à l'exercice de la profession	2 117 754	2 073 783
	22 064 338	21 396 869
ENCADREMENT DE LA PROFESSION		
Inspection professionnelle	2 424 021	2 145 854
Exercice en société	32 000	34 491
Discipline	72 250	75 500
Infractions commises par des non-membres	141 940	121 132
Assurance responsabilité professionnelle	230 000	226 734
Formation continue		
Activités de formation	11 746 821	12 029 828
Outils et ressources	436 068	524 278
Autres - Réglementation sur la formation continue obligatoire	227 315	310 545
	15 310 415	15 468 362
ACCÈS À LA PROFESSION		
Admission des membres	578 257	603 376
Admission des candidats à l'exercice de la profession	752 743	807 286
Subvention (note 9)	169 100	226 000
Cours, stages et examens professionnels		
Programme de formation professionnelle et stages	4 109 608	3 792 458
Examens professionnels	2 257 835	2 222 115
	7 867 543	7 651 235
RAYONNEMENT DE LA PROFESSION		
Services aux membres		
Événements, partenaires et produits commerciaux	1 172 131	981 008
Activités régionales	345 825	376 920
Vente de services		
Emploi CPA	580 415	697 573
	2 098 371	2 055 501
PRODUITS AVANT LES REVENUS DE PLACEMENTS	47 340 667	46 571 967
Revenus d'intérêts	408 917	352 864
Autres revenus de placements	369 287	774 686
	778 204	1 127 550
PRODUITS TOTAUX - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	48 118 871	47 699 517



CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

ANNEXE B	31 MARS 2020	31 MARS 2019
CHARGES	\$	\$
GOUVERNANCE		
Direction générale et activités du Conseil d'administration	2 015 373	1 734 865
Assemblée générale annuelle et rapport annuel	132 423	213 858
	2 147 796	1 948 723
ENCADREMENT DE LA PROFESSION		
Inspection professionnelle	1 864 349	1 948 048
Bureau du syndic	3 250 062	2 684 838
Assurance responsabilité professionnelle	45 277	19 724
Indemnisation	1 768	309
Discipline, conciliation et arbitrage	49 788	79 678
Infractions commises par des non-membres	216 886	209 612
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	56 186	55 452
Formation continue		
Activités de formation	8 340 607	8 365 344
Outils et ressources	168 338	179 711
Autres - Réglementation sur la formation continue obligatoire	655 719	583 467
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession		
Affaires juridiques	2 042 768	2 080 145
Législation et réglementation	42 308	51 542
Soutien à l'exercice de la profession	894 545	1 031 630
	17 628 601	17 289 500
ACCÈS À LA PROFESSION		
Admission et comité de la formation	2 125 785	2 168 018
Cours, stages et examens professionnels		
Programme de formation professionnelle et stages	2 876 754	3 076 529
Examens professionnels	2 606 516	1 857 370
	7 609 055	7 101 917



CHARGES DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

ANNEXE B (suite)

31 MARS 2020

31 MARS 2019

CHARGES (suite)	\$	\$
AFFAIRES PUBLIQUES, STRATÉGIE DE MARQUE ET COMMUNICATIONS		
Affaires publiques et communications	2 301 762	2 204 060
Promotion de la marque	1 554 769	1 801 901
	3 856 531	4 005 961
RAYONNEMENT DE LA PROFESSION		
Services aux membres		
Promotion de la profession	441 020	521 977
Événements et produits commerciaux	1 785 795	1 889 892
Activités régionales	704 138	676 349
Fondation des CPA (note 14)	118 227	219 609
Développement des affaires	542 635	412 439
	3 591 815	3 720 266
CHARGES OPÉRATIONNELLES		
Gestion des ressources humaines	1 140 420	937 158
Administration et finances	1 951 231	1 864 665
Frais financiers	935 276	917 600
Systèmes d'information	3 690 201	2 459 396
Frais d'occupation	2 314 864	2 294 522
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 667 355	1 594 182
	11 699 347	10 067 523
CHARGES TOTALES – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	46 533 145	44 133 890



PRODUITS – Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	BUDGET (non audité)	31 MARS 2020	31 MARS 2019
PRODUITS – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	\$	\$	\$
Cotisations annuelles			
Cotisation des membres	20 115 366	19 946 584	19 323 086
Cotisation des candidats à l'exercice de la profession	2 038 237	2 117 754	2 073 783
Exercice en société	29 000	32 000	34 491
Admission	1 408 900	1 331 000	1 410 662
Cours, stages et examens professionnels	6 541 635	6 367 443	6 014 573
Assurance responsabilité professionnelle	230 000	230 000	226 734
Inspection professionnelle	2 323 000	2 424 021	2 145 854
Formation continue	12 531 746	12 410 204	12 864 651
Discipline	80 000	72 250	75 500
Infractions commises par des non-membres	65 000	141 940	121 132
Services aux membres	1 518 237	1 517 956	1 357 928
Vente et location de biens et de services	675 000	580 415	697 573
Intérêts et revenus de placements	758 321	778 204	1 127 550
Subventions	185 000	169 100	226 000
PRODUITS TOTAUX – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	48 499 442	48 118 871	47 699 517
PRODUITS – FONDS D'INDEMNISATION			
Intérêts et revenus de placements	66 679	56 654	118 847

Les chiffres présentés sous la colonne « Budget », aux pages 43 à 45, sont fournis à titre indicatif seulement et ils ne sont pas audités. Ce budget a été approuvé par le Conseil d'administration le 22 février 2019.



CHARGES – Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	BUDGET (non audité)	31 MARS 2020	31 MARS 2019
CHARGES – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	\$	\$	\$
Admission	2 153 670	2 123 256	2 166 118
Cours, stages et examens professionnels	6 230 771	5 483 270	4 933 899
Assurance responsabilité professionnelle	12 650	45 277	19 724
Indemnisation	300	1 768	309
Comité de la formation	14 400	2 529	1 900
Inspection professionnelle	2 137 923	1 864 349	1 948 048
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	3 600 697	2 979 621	3 163 317
Formation continue	10 069 432	9 164 664	9 128 522
Bureau du syndic	3 036 364	3 250 062	2 684 838
Conciliation et arbitrage des comptes	27 750	11 124	13 440
Comité de révision	7 150	5 043	13 792
Conseil de discipline	41 750	33 621	52 446
Infractions commises par des non-membres	157 050	216 886	209 612
Gouvernance	2 039 396	2 147 796	1 948 723
Communications	4 562 345	3 856 531	4 005 961
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	55 000	56 186	55 452
Services aux membres	3 770 335	3 591 815	3 720 266
Frais généraux à répartir	10 787 522	11 699 347	10 067 523
CHARGES TOTALES – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	48 704 505	46 533 145	44 133 890
CHARGES – FONDS D'INDEMNISATION			
Indemnisation	-	-	-

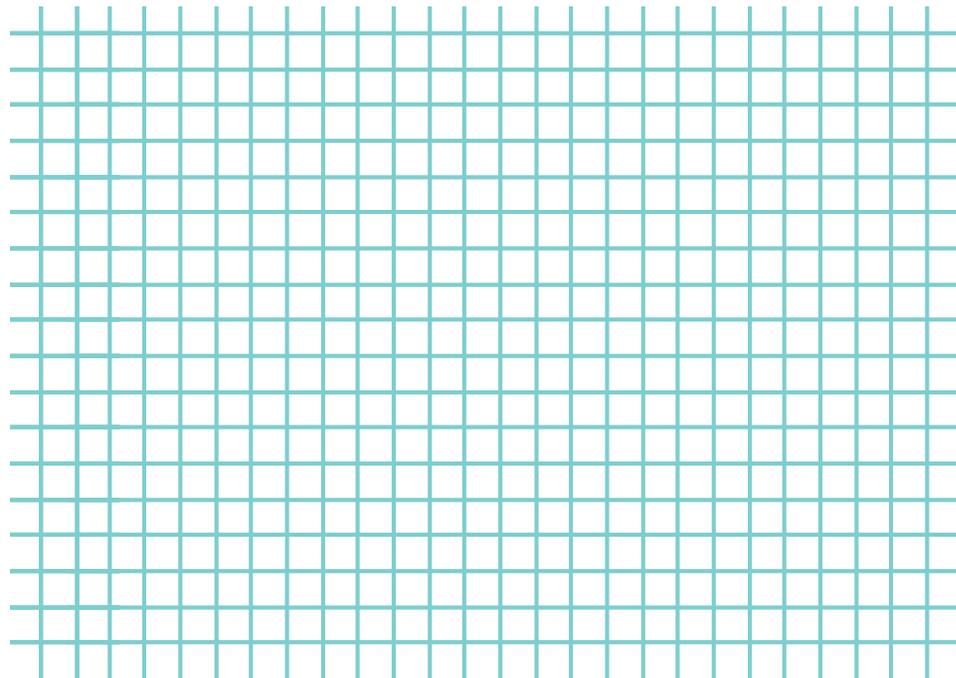


RÉPARTITION DES CHARGES – Selon le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel

> EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	BUDGET (non audité)	31 MARS 2020	31 MARS 2019
FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR	\$	\$	\$
Gestion des ressources humaines	1 137 773	1 140 420	937 158
Administration et finances	1 914 686	1 951 231	1 864 665
Frais financiers	1 000 000	935 276	917 600
Systèmes d'information	2 752 207	3 690 201	2 459 396
Frais d'occupation	2 334 689	2 314 864	2 294 522
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 648 167	1 667 355	1 594 182
	10 787 522	11 699 347	10 067 523
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ			
Admission	612 727	713 121	640 146
Cours, stages et examens professionnels	1 772 677	1 841 622	1 458 099
Assurance responsabilité professionnelle	3 599	15 207	5 829
Indemnisation	85	594	91
Comité de la formation	4 097	849	561
Inspection professionnelle	608 247	626 164	575 700
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession	1 024 412	1 000 741	934 845
Formation continue	2 864 791	3 078 062	2 697 723
Bureau du syndic	863 857	1 091 572	793 441
Conciliation et arbitrage des comptes	7 895	3 736	3 972
Comité de révision	2 034	1 694	4 076
Conseil de discipline	11 878	11 292	15 499
Infractions commises par des non-membres	44 681	72 844	61 946
Gouvernance	580 216	721 363	575 900
Communications	1 298 004	1 295 262	1 183 869
Contribution au Conseil interprofessionnel du Québec	15 648	18 870	16 388
Services aux membres	1 072 674	1 206 354	1 099 438
	10 787 522	11 699 347	10 067 523

Les frais généraux sont répartis pour chaque activité au prorata des charges directes, comme le stipule le *Guide des bonnes pratiques en matière de reddition de comptes des ordres professionnels*.





RAPPORTS STATUTAIRES



ARBITRAGE DES COMPTES

MEMBRES DU CONSEIL

Jean Bélanger, CPA, CA, CA•EJC, président

Dany Boivin, CPA, CMA

Rhéal Jr Brunet, CPA auditeur, CA

Gilles Gingras, CPA auditeur, CA

Hélène Huot, CPA auditrice, CA

Michel P. Laliberté, FCPA auditeur, FCGA

René Martin, FCPA auditeur, FCA

Pierre Monty, CPA auditeur, CGA

Michael Newton, CPA auditeur, CA

Luc Riccio, CPA auditeur, CGA

Yasmin Rivera, FCPA, FCMA

SECRÉTAIRE

Véronique Smith

Le mandat du conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec qui n'ont pu être résolus dans le cadre de la procédure de conciliation du Bureau du syndic. Le conseil reçoit les demandes, prend en considération les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige et déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit.

Au cours de l'exercice, le conseil s'est réuni en plénière annuelle pour une formation portant notamment sur la rédaction des sentences arbitrales et l'imposition des intérêts et de l'indemnité.

Le président du conseil,
Jean Bélanger, CPA, CA, CA•EJC

SOMMAIRE DES DOSSIERS

Dossiers en cours au 1 ^{er} avril 2019	2
Nouvelles demandes	10
Nouvelles demandes irrecevables	2
Demandes retirées	1
Ententes intervenues entre les parties avant que le conseil ne soit saisi du dossier	1
Audiences arbitrales tenues	4
Sentences arbitrales rendues	4
Comptes d'honoraires maintenus	3
Comptes d'honoraires réduits	1
Dossiers en cours au 31 mars 2020	6



ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés

Tous les membres sont tenus d'adhérer au régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle en vertu du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

En vertu du Règlement, le montant de la garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, est :

- i) d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation présentée contre un comptable professionnel agréé;
- ii) de 2 000 000 \$ par réclamation lorsqu'un comptable professionnel agréé a au moins un autre comptable professionnel agréé à son emploi ou lorsque deux comptables professionnels agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable professionnel agréé.

RÉPARTITION DES MEMBRES ET MONTANT PRÉVU DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE			
Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Couverture individuelle (membres exemptés en vertu de l'article 3 du Règlement)	2 924	1 000 000 \$	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	37 313	1 000 000 \$	Aucun plafond

Assurance de la responsabilité professionnelle des sociétés

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour leur société, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé en société*.

Lorsqu'un comptable professionnel agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions qui n'emploie aucun autre membre CPA, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé. Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé pour toutes les autres sociétés.

RÉPARTITION, FORME JURIDIQUE ET COMPOSITION DES SOCIÉTÉS					
Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés		Nombre de membres au sein de sociétés	
		SPA	S.E.N.C.R.L.	SPA	S.E.N.C.R.L.
Actionnaire unique et sans CPA à son emploi	500 000 \$	979	s. o.	979	s. o.
Autres sociétés	1 000 000 \$	555	151	2 578	4 644
Total		1 534	151	3 557	4 644



AUDIT

MEMBRES DU COMITÉ

Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA, présidente

Pierre G. Brodeur, CPA auditeur, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Yves Hébert, représentant du public

SECRÉTAIRE

Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

Formé d'au moins trois membres qui sont également membres du Conseil d'administration, le comité d'audit relève du Conseil, auprès duquel il a un pouvoir de recommandation. Son rôle consiste à l'aider à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance quant à la qualité et à l'intégrité de l'information financière. Dans le cadre de son rôle de vigie des affaires financières de l'Ordre, il est responsable de la surveillance des activités d'audit externe, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à quatre reprises. Les membres du comité se sont également réunis à huis clos avec l'auditeur indépendant, en l'absence des membres de la direction.

Au cours de ces réunions, le comité a :

- révisé le budget 2020-2021 et recommandé son adoption au Conseil;
- révisé l'information financière présentée dans le Document de consultation sur la cotisation annuelle 2020-2021 et recommandé au Conseil le montant de la cotisation annuelle 2020-2021 des diverses catégories de membres;
- révisé les orientations budgétaires 2021-2025;
- procédé à l'examen de la situation financière de l'exercice courant;
- rencontré l'auditeur indépendant afin de passer en revue le plan d'audit annuel ainsi que les résultats de l'audit;
- reçu et étudié les rapports, constatations et recommandations de l'auditeur indépendant à la suite de ses travaux;

- recommandé le renouvellement du mandat annuel de l'auditeur indépendant pour l'exercice courant;
- révisé la reddition de comptes de la direction sur les risques stratégiques;
- veillé au maintien d'un cadre adéquat de gestion des risques;
- veillé au respect de la politique de gestion des soldes de fonds;
- veillé au respect de la politique de sécurité de l'information;
- veillé à l'établissement, par la direction, d'un système adéquat de contrôles internes;
- veillé au respect des lois et règlements applicables en matière de gestion des affaires financières, y compris en ce qui concerne la perception et la remise des retenues à la source et des taxes à la consommation;
- révisé la politique de placement et veillé à son respect;
- révisé les couvertures d'assurance de l'Ordre;
- examiné les dépenses du président et chef de la direction et du président du Conseil et validé le respect des politiques de remboursement des dépenses.

Enfin, le comité a examiné les états financiers audités de l'Ordre au 31 mars 2020 et il en a recommandé l'approbation au Conseil.

La présidente du comité,

Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA



BUREAU DU SYNDIC

SYNDIC

Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA

SYNDICS ADJOINTS

Michel Beauséjour, FCPA, FCA

Gérald Gratton, CPA, CGA

Louise Harvey, CPA auditrice, CGA

Chantal Le Rossignol, CPA auditrice, CA

Claude Maurer, CPA, CA

Josée Mélançon, CPA, CA

AVOCAT

Alexandre L. Racine

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête, le cas échéant, sur toute information portée à sa connaissance selon laquelle un membre aurait commis une infraction visée par le *Code des professions*, la *Loi sur les comptables professionnels agréés* et la réglementation afférente ou le *Code de déontologie des comptables professionnels agréés*.

Le Bureau du syndic traite également les demandes de conciliation d'honoraires et les demandes d'accès à l'information relevant de ses champs de compétence.

Au cours de l'exercice, le Bureau du syndic a reçu 316 demandes d'enquête, dont 153 provenant du public. Ces demandes ont trait principalement à des manquements aux dispositions du *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* et de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*.

De l'ensemble des dossiers traités, 28 plaintes concernant 28 dossiers ont été portées devant le conseil de discipline.

Les demandes de conciliation de comptes d'honoraires traitées cette année mettent en cause des sommes variant entre 200 \$ et 108 000 \$, et reposent sur le fait que le client n'avait pas reçu d'estimation des honoraires prévisibles ou qu'il n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2019-2020, le Bureau du syndic a reçu sept demandes en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Enfin, le Bureau du syndic a reçu plus de 1 900 appels téléphoniques de nature déontologique, dont 45 % en provenance du public. Il a dispensé au total neuf séances de formation à l'intention des membres et trois à l'intention des candidats à la profession, en plus de publier des articles traitant de sujets pertinents dans un but préventif.

La syndic,

Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA



DEMANDES D'ENQUÊTE RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES AUPRÈS DU BUREAU DU SYNDIC	2019-2020	2018-2019
Dossiers reportés de l'an dernier	253	191
Nouveaux dossiers (concernant 279 membres)	316	383
	569	574
Dossiers traités au cours de l'exercice	373	321
Dossiers reportés à l'an prochain	196	253

DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2019-2020	2018-2019
Plaintes déposées devant le conseil de discipline (28 dossiers)	28	38
Conciliations déontologiques	2	2
Interventions	24	24
Avertissements	164	94
Aucune faute déontologique	98	95
Engagements	4	12
Demandes d'enquête retirées par les plaignants, fermées à cause de la non-collaboration du plaignant ou jugées irrecevables par un syndic	39	40
Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle	1	1
Autres	13	15
	373	321
Nombre de membres dont les dossiers ont été traités	339	290

DÉCISIONS SOUMISES PAR LES PLAIGNANTS AU COMITÉ DE RÉVISION	2019-2020	2018-2019
Dossiers reportés de l'an dernier	3	2
Nouveaux dossiers	17	16
	20	18
Décisions maintenues	16	11
Complément d'enquête suggéré	0	1
Nomination d'un syndic ad hoc suggérée	0	1
Dossiers en cours	4	5

CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	2019-2020	2018-2019
Dossiers reportés de l'an dernier	7	4
Nouveaux dossiers	62	53
	69	57
Dossiers traités	62	50
Dossiers reportés à l'an prochain	7	7

RÉSULTATS DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2019-2020	2018-2019
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	26	20
Dossiers retirés par le demandeur	2	1
Dossiers non recevables (hors délai ou autres)	6	5
Dossiers pour lesquels un rapport a été produit	28	24
	62	50



DISCIPLINE

PRÉSIDENTS DU BUREAU DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES ORDRES PROFESSIONNELS

Marie-Josée Corriveau, avocate,
présidente en chef

Daniel Y. Lord, avocat, président en chef adjoint

Julie Charbonneau, avocate, présidente

Maurice Cloutier, avocat, président

Hélène Desgranges, avocate, présidente

Isabelle Dubuc, avocate, présidente

Myriam Giroux-Del Zotto, avocate, présidente

Lyne Lavergne, avocate, présidente

Georges Ledoux, avocat, président

Nathalie Lelièvre, avocate, présidente

Jean-Guy Légaré, avocat, président

Lydia Milazzo, avocate, présidente

Chantale Perreault, avocate, présidente

Pierre R. Sicotte, avocat, président

MEMBRES DU CONSEIL

John W. Babiak, FCPA, FCMA
(jusqu'au 27 décembre 2019)

Benoît Boivin, FCPA, FCA

Éric Bonenfant, FCPA, FCMA
(jusqu'au 24 février 2020)

Alain Breault, CPA, CGA

Louise Briand, CPA auditrice, CA
(jusqu'au 6 décembre 2019)

Daniel Charest, CPA auditeur, CGA

Alain Chassé, CPA auditeur, CA

Robert Desforges, CPA, CA
(jusqu'au 18 juin 2019)

Sylvie Deslauriers, FCPA auditrice, FCA

Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA

Jean-Pierre Dubeau, FCPA, FCA

Paul Dumas, CPA auditeur, CA

Claire Gauthier, CPA, CMA

Renaud Gilbert, CPA, CA

Pierre Jolicœur, CPA auditeur, CA

Bertrand Lachance, CPA, CA

Michel Ladouceur, CPA, CGA

André Lafond, CPA, CA

W. Robert Laurier, FCPA auditeur, FCA

Louis LeBrun, FCPA, FCGA

Sylvain Loïselle, CPA auditeur, CA

Gaétan Marceau, CPA, CA

William Povitz, CPA, CMA

Michel Roberge, CPA, CA

Daniel Rocheleau, CPA, CA

Brahm Shiller, CPA auditeur, CA
(jusqu'au 18 juin 2019)

Réal Sureau, FCPA, FCA

SECRÉTAIRE

Véronique Smith

Le conseil de discipline est un tribunal quasi judiciaire composé de trois membres, dont le président, qui est un avocat désigné par le gouvernement, et deux comptables professionnels agréés désignés par le Conseil d'administration de l'Ordre. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable professionnel agréé ou une personne qui, au moment des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la *Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec*, au *Code des professions* et aux règlements adoptés en vertu de ces lois. Le conseil de discipline statue sur la culpabilité du professionnel et, le cas échéant, lui impose une sanction.

Le conseil de discipline a reçu 28 plaintes émanant exclusivement du Bureau du syndic au cours de la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Au cours de cette période, le conseil a tenu 59 journées d'audience pour traiter 42 dossiers. De ces audiences, 27 ont porté sur la plainte et sur la sanction, 15 sur la plainte, 7 sur la sanction et 10 sur des requêtes.



Le conseil a complété l'audience de 31 plaintes déposées par le Bureau du syndic, par un syndic ad hoc ou par toute autre personne en lien avec les manquements suivants :

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE		
Nature des plaintes	Portées par le Bureau du syndic ou un syndic ad hoc	Portées par toute autre personne (plaintes privées)
Exercice de la comptabilité publique sans détenir le permis pour ce faire	83	-
Défaut de s'assurer de l'exactitude et de l'intégrité des renseignements fournis à l'Ordre	49	-
Défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité et objectivité	13	-
Défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité ainsi qu'aux autres normes et aux données de la science alors en vigueur	8	-
Documents et déclarations erronés ou fallacieux	5	-
Avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle ayant un lien avec l'exercice de la profession	5	-
Acte dérogatoire à la discipline, à l'honneur ou à la dignité de sa profession	-	4
Entrave à une enquête du syndic/défaut de lui répondre	4	-
Avoir fait cession de ses biens	4	-
Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable	3	-
Manque d'indépendance/conflict d'intérêts	2	-
Avoir été reconnu coupable d'une infraction à une loi fiscale ou à une loi sur les valeurs mobilières au Canada ou à l'étranger par un jugement définitif d'un tribunal compétent	2	-
Défaut d'informer l'Ordre d'avoir fait l'objet d'une décision judiciaire visée à l'article 59.3 du <i>Code des professions</i>	2	-
Défaut d'informer l'Ordre sans délai d'avoir fait cession de ses biens	2	-
Défaut d'aviser l'Ordre de tout changement à l'égard de son statut de membre	2	-
Défaut d'agir avec dignité et d'éviter toute méthode et attitude susceptible de nuire à la bonne réputation de la profession	-	1
Entrave envers la personne responsable de l'inspection professionnelle	1	-
Défaut d'informer le Conseil d'administration de faire ou d'avoir fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée à l'article 45 ou 45.1 du <i>Code des professions</i>	1	-
Défaut de remettre sans délai au client les livres et documents lui appartenant	1	-
Défaut de collaborer avec l'Ordre ou toute personne nommée pour assister celui-ci et de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant de l'Ordre ou d'une telle personne	1	-



DÉCISIONS DU CONSEIL	
Décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la mise en délibéré	39
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	2
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	3
Déclarant l'intimé coupable et acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	28
Imposant une sanction	3
En vertu de l'article 149.1 du <i>Code des professions</i> et sur culpabilité	1
Sur requêtes préliminaires	10
Sur révision de la liste des déboursés	1
Sur radiation provisoire et immédiate	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR CHEF D'INFRACTION	
Réprimande	26
Révocation du permis	16
Radiation temporaire	87
Radiation provisoire	0
Amende	23
Publication d'avis	27
Déboursés	31

Le conseil de discipline n'a émis aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

APPELS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS	
Décisions portées en appel devant le Tribunal des professions	5
Appels dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	2
Décisions rendues par le Tribunal des professions	2

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière annuelle pour une formation portant notamment sur la gestion des intimés non représentés, les suggestions communes de sanction et les appels devant le Tribunal des professions.



EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

L'Ordre fait enquête sur les cas d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portés à sa connaissance et prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Pour l'exercice 2019-2020, les dossiers de pratique illégale de la profession ou d'usurpation de titre se détaillent comme suit.

ENQUÊTES			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes complétées	27	32	18

POURSUITES PÉNALES			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales intentées	6	7	8

JUGEMENTS				
	Jugements rendus	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	15	15	0	89 000 \$
Usurpation de titre	12	11	1	66 500 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	7	7	0	122 000 \$
TOTAL	34	33	1	277 500 \$



FONDS D'INDEMNISATION

MEMBRES DU COMITÉ

Daniel Williams, CPA, CA, président

Anne-Marie Bélanger, CPA, CA

Micheline Hébert, CPA, CGA

Marlyne Laflamme, CPA, CMA

SECRÉTAIRE

Ariane Côté, notaire

Le fonds d'indemnisation a pour finalité de rembourser les sommes ou les biens utilisés par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été confiés dans l'exercice de sa profession. En vertu de la réglementation, pour chaque réclamation à l'égard d'un membre, l'indemnité maximale payable par le fonds d'indemnisation s'établit à 80 000 \$ par réclamant et à 300 000 \$ pour l'ensemble des réclamants.

Dans deux des dossiers actifs au 1^{er} avril 2019, les parties ont convenu de suspendre l'analyse de leurs réclamations par le comité du fonds d'indemnisation jusqu'au dénouement de recours civils.

Le président du comité,
Daniel Williams, CPA, CA

SOMMAIRE DES DOSSIERS

	Nombre	Montants réclamés
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2019	7	3 516 429,29 \$
Nouvelles réclamations	1 ¹	300 000,00 \$
Dossiers fermés	4	229 930,69 \$
Dossiers actifs au 31 mars 2020	4	3 586 498,60 \$

INDEMNITÉS VERSÉES ET DOSSIERS FERMÉS

	Nombre	Montant réclamé	Indemnité versée
Réclamations acceptées en totalité	0	-	-
Réclamations acceptées en partie	0	-	-
Réclamations refusées	4 ²	229 930,69 \$	-
TOTAL	4	229 930,69 \$	-

¹ La réclamation vise un ancien membre de l'Ordre.

² Les réclamations visent trois membres de l'Ordre et un ancien membre de l'Ordre.



FORMATION

MEMBRES DU COMITÉ

Michel Larouche, CPA auditeur, CA, président, nommé par l'Ordre

Danièle Blanchette, CPA auditrice, CA, nommée par l'Ordre

Antonello Callimaci, FCPA auditeur, FCA, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

Francine Turmel, FCPA, FCA, nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire

Marie-Claude Riopel, nommée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

SECRÉTAIRE

Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA

Le comité de la formation des comptables professionnels agréés du Québec s'est réuni une seule fois au cours de l'exercice. Il a revu la version modifiée de la Grille de compétences de CPA Canada, qui intègre de nouvelles compétences habilitantes. Après discussion avec le comité des programmes, il a émis un avis favorable au Conseil.

Le président du comité,

Michel Larouche, CPA auditeur, CA



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

En vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec* (Règlement), tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont 4 heures dans les domaines de l'éthique. Les membres doivent accumuler au moins 25 heures par année, desquelles au plus 15 heures peuvent être consacrées à une activité d'autoapprentissage comme la lecture. Les activités de formation doivent être en lien avec l'exercice des activités professionnelles du comptable professionnel agréé.

Les membres titulaires d'un permis de comptabilité publique sont également assujettis au *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique* (Règlement – comptabilité publique). Ces membres sont tenus de consacrer au moins 60 heures par période de référence de trois ans à des activités de formation structurée particulière, dont au moins 15 heures par année de référence. La formation doit porter sur la mission d'audit, la mission d'examen et les autres activités liées à la comptabilité publique. Ces exigences s'inscrivent à l'intérieur des exigences générales du Règlement.

La période de référence mobile de trois ans s'étend du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021. L'année de référence s'est terminée le 31 août 2019. Des 36 625 membres actifs assujettis au Règlement, 10 719 sont aussi assujettis au Règlement – comptabilité publique.

Au cours de l'exercice, 20 membres ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif ordonnant leur radiation du tableau de l'Ordre pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement. De ces 20 membres, 2 ont également fait l'objet d'une suspension du permis de comptabilité publique. De plus, 5 membres ont fait l'objet d'une suspension de leur permis de comptabilité publique pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement – comptabilité publique.



BILAN DES ACTIVITÉS DE FORMATION				
Activités de formation structurée	Membres (total)	Heures (total)	Membres également assujettis au Règlement - comptabilité publique	Heures dans les domaines liés à la comptabilité publique
Cours offerts ou organisés par l'Ordre et CPA Canada	18 785	363 805	7 418	116 477
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires	4 741	71 898	1 256	5 204
Cours offerts ou organisés par des établissements d'enseignement ou par d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	8 490	261 162	2 276	29 469
Cours ou activités de formation structurée en milieu de travail	21 257	478 960	6 245	107 615
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques et sessions structurées	6 650	86 996	1 482	12 413
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	13 162	176 380	2 544	10 659
Formations à distance	5 398	52 255	1 425	9 594
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé et projets de recherche ou d'études	552	32 493	146	6 488
Total partiel - Activités de formation structurée		1 523 949		297 919
Activités d'autoapprentissage	31 629	435 594		0
Total		1 959 543		297 919



INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU COMITÉ

Josée Leclerc, CPA auditrice, CA, présidente

Luc Bédard, CPA auditeur, CA

François Berthiaume, CPA auditeur, CA

Jean Boudreau, CPA auditeur, CA

Tracy Chehab, CPA auditrice, CA

Louise Dagnault, CPA auditrice, CA

Lino Delarosbil, CPA auditeur, CA

Toni Dilli, CPA auditeur, CA

Serge Goudreau, CPA auditeur, CA

Robert Larose, CPA auditeur, CA

Mélanie Leduc, CPA auditrice, CA

Isabelle Lemieux, CPA auditrice, CA

Jean Morissette, CPA auditeur, CA

Luc Paquet, CPA auditeur, CA

Marc-Stéphane Pennee, CPA auditeur, CA

Sandra Santos, CPA auditrice, CGA

SECRÉTAIRE

Geneviève Beauchemin, CPA auditrice, CA

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ AU COURS DE L'EXERCICE	2019-2020	2018-2019
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	664	730
En suspens au début de l'exercice	151	108
	815	838
En suspens à la fin de l'exercice	183	151
Unités de pratique ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection au comité d'inspection professionnelle	632	687
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	2019-2020	2018-2019
Unités de pratique qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	19	24
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	20	7
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	24	28
Membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	28	10
Membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres inspectés	3 013	2 398
Réunions du comité d'inspection professionnelle	7	6
Inspections particulières	0	0



Sommaire des cas transmis au syndic

Les 108 dérogations potentielles relevées dans les 76 dossiers transmis au syndic, conformément au 5^e alinéa de l'article 112 du *Code des professions*, avaient trait aux obligations suivantes.

DÉROGATIONS POTENTIELLES AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Article 204.10 précisant qu'un membre qui exerce en expertise comptable et qui fournit un service autre qu'une mission de certification ou une mission relative à des procédures d'audit spécifiées doit faire mention de toute activité, de tous intérêts ou de toute relation qui, eu égard à la mission, seraient interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme portant atteinte à l'indépendance du membre ou du cabinet au point de sembler constituer une entrave au jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet.	23
Article 204.1 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit être et demeurer libre de toute influence, de tous intérêts et de toute relation qui, eu égard à la mission, porteraient atteinte à son jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet ou pourraient être interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme ayant cet effet.	19
Article 63 précisant les obligations du membre envers l'ancien auditeur.	11
Article 204.4.23 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare ou modifie.	11
Article 22.1 précisant qu'un membre responsable de l'émission d'un rapport ou d'une opinion aux fins de l'exercice de la comptabilité publique, à l'exception des missions de compilation qui ne sont pas destinées exclusivement à des fins d'administration interne, doit inscrire sur ce rapport ou cette opinion son nom ou son numéro de permis.	7
Article 48 précisant qu'un membre est tenu au secret professionnel et qu'il ne peut divulguer les renseignements confidentiels qui lui ont été révélés en raison de sa profession, à moins qu'il n'y soit autorisé par celui qui lui a fait les confidences ou par une disposition expresse de la loi.	6
Article 21 précisant qu'il est interdit à un membre qui exécute, en tout ou en partie, un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession d'insérer dans un tel contrat une clause excluant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sa responsabilité civile personnelle.	3
Article 34 précisant qu'un membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom aux lettres, rapports, déclarations ou états financiers s'il sait ou devrait savoir que ces documents sont erronés ou fallacieux.	2
Article 19 précisant qu'un membre doit remplir son mandat conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur, ainsi qu'aux autres normes, règles et notes d'orientation du <i>Manuel de CPA Canada</i> et aux données en vigueur selon l'état de la science.	1
Article 61 précisant qu'un membre doit s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis à l'Ordre.	1
Article 46.1 précisant que le membre doit remettre sans délai au client ou, sur les instructions de celui-ci, à son successeur les livres et documents appartenant au client, même si ses honoraires n'ont pas été payés.	1



DÉROGATIONS POTENTIELLES À LA LOI SUR LES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Article 62 précisant que le membre doit utiliser son titre de CPA, CA, de CPA, CGA ou de CPA, CMA jusqu'au 16 mai 2022.	8
Article 4 donnant des précisions sur l'exercice de la profession de CPA.	8
Article 7 précisant que le CPA titulaire d'un permis de comptabilité publique qui exerce l'activité professionnelle visée au troisième alinéa de l'article 4, à l'exception de la mission de compilation qui n'est pas destinée exclusivement à des fins d'administration interne, doit utiliser le titre d'« auditeur » ou d'« auditrice ». Il doit faire précéder ce titre de celui de « CPA ».	3
Article 65 précisant que le membre de l'Ordre qui provient de l'Ordre des CGA ou de l'Ordre des CMA doit utiliser le titre d'« auditeur » ou d'« auditrice » conformément à l'article 7 ou aux articles 62 ou 63, auquel devra s'ajouter une mention expresse indiquant que l'exercice de la comptabilité publique est limité au secteur d'activités dans lequel il est autorisé à exercer cette activité.	2

DÉROGATIONS POTENTIELLES AU CODE DES PROFESSIONS

Article 114 précisant qu'il est interdit d'entraver le travail d'un inspecteur dans l'exercice de ses fonctions, de le tromper par des réticences ou par de fausses déclarations, de refuser de lui fournir un renseignement ou un document relatif à une inspection tenue en vertu du <i>Code des professions</i> ou de refuser de lui laisser prendre copie d'un tel document.	1
--	---

DÉROGATIONS POTENTIELLES AU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Article 6.4 précisant qu'un membre ne peut refuser de se conformer aux modalités du stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision.	1
--	---

Mise en œuvre du programme de surveillance générale d'inspection professionnelle de l'exercice de la profession et autres activités

L'inspection professionnelle est effectuée conformément au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec* et au programme de surveillance générale déterminé par le comité en vertu de l'article 12 du règlement et approuvé par le Conseil d'administration de l'Ordre.

Dans le cadre du Programme de surveillance générale, le comité inspecte les membres exerçant la comptabilité publique et offrant les autres services de certification et mandats au sens du *Manuel de CPA Canada*, le management et la comptabilité de management, la fiscalité, la planification financière, la juricomptabilité et l'évaluation d'entreprises. Il assure également le suivi de la réglementation en lien avec la protection du public.

Un membre doit faire l'objet d'une visite d'inspection au minimum tous les quatre ans, en fonction du risque que présente sa pratique. La crise sanitaire qui a marqué le dernier trimestre a forcé l'équipe de l'inspection professionnelle à revoir ses façons de faire afin de poursuivre ses activités à distance, assurant ainsi la sécurité des membres inspectés et celle des inspecteurs. Grâce à la mise en place d'une nouvelle plateforme technologique, l'équipe estime être en mesure d'inspecter environ 800 unités de pratique au cours de la prochaine année, conformément au Programme de surveillance générale.

Enfin, le comité continue d'adapter le programme d'inspection afin de suivre l'évolution de la profession et d'assurer la protection du public.

La présidente du comité,
Josée Leclerc, CPA auditrice, CA



ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

L'entente de collaboration entre l'Ordre et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) vise à promouvoir la qualité de l'audit des émetteurs assujettis et permet aux deux parties d'accomplir leur mission en étroite collaboration et dans le respect de leurs compétences juridictionnelles respectives.

Plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'exercice pour échanger des renseignements, et pour planifier et coordonner l'inspection des cabinets participants. Ces rencontres ont permis d'échanger sur nos programmes, nos méthodologies et nos calendriers d'inspection respectifs, ainsi que sur les approches de travail et les lacunes relevées dans le cadre des inspections afin de réduire les chevauchements au minimum et d'optimiser le processus. Elles ont aussi permis de traiter des activités, projets et enjeux touchant l'inspection professionnelle.

Enfin, des rencontres tenues entre le Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle et le CCRC ont été l'occasion d'échanger sur les enjeux nationaux liés à la pratique de l'audit et de traiter des difficultés rencontrées dans un esprit d'amélioration continue.

La collaboration entre l'Ordre et le CCRC continue de porter ses fruits et contribue à l'atteinte de l'objectif ultime des deux parties, soit la protection du public.



RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*, les personnes qui en font la demande en vue d'obtenir un permis délivré par l'Ordre peuvent faire reconnaître l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Québec ou d'une formation acquise au Québec ou à l'extérieur du Québec.

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. C'est ce qui explique que toutes les demandes de reconnaissance de diplômes incluses dans la catégorie « refusées » dans le premier tableau ci-contre soient présentées à titre de « demandes acceptées en totalité ou en partie » dans les données relatives à l'équivalence de la formation. Dans tous les cas, seuls des cours universitaires sont prescrits aux candidats dont la demande est acceptée en partie.

Après avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de son diplôme et de sa formation, l'étudiant devra suivre un programme de formation professionnelle, faire un stage et réussir un examen, tels que prescrits par les règlements.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE – ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES

	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés à l'extérieur du Canada
Reçues	150	305
Acceptées en totalité	6	0
Refusées	88	233
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	56	68

DEMANDES DE RECONNAISSANCE – ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés à l'extérieur du Canada
Reçues	144	305
Acceptées en totalité	0	16
Acceptées en partie	88	217
Refusées	0	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	56	72



Reconnaissance des équivalences pour les autres conditions de délivrance de permis

En vertu du *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*, les personnes qui en font la demande en vue d'obtenir un permis délivré par l'Ordre peuvent faire reconnaître l'équivalence d'un programme de formation professionnelle, d'un stage et/ou d'un examen.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE – AUTRES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Nouvelles demandes reçues	16
Acceptées en totalité	8
Acceptées en partie	8
Refusées	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Ententes de reconnaissance mutuelle

Au cours de l'exercice, l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications des membres de l'Ordre et des experts-comptables de France a été renouvelée.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC POUR DONNER EFFET À L'ARRANGEMENT CONCLU PAR L'ORDRE EN VERTU DE L'ENTENTE ENTRE LE QUÉBEC ET LA FRANCE EN MATIÈRE DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Nouvelles demandes reçues	8
Permis de CPA émis	9
Candidats en cheminement	12

DEMANDES DE RECONNAISSANCE EN VERTU D'AUTRES ENTENTES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

Nouvelles demandes reçues	5
Permis de CPA émis	2
Candidats en cheminement	7



RÉVISION

MEMBRES DU COMITÉ

Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA, président

Madeleine Baril, représentante du public

Maryse Beaudin, FCPA, FCMA

Rhéal Jr Brunet, CPA auditeur, CA

Louise Champoux-Paillé, représentante du public

Louise Lafrenière, représentante du public (jusqu'au 16 juillet 2019)

Evangeline Lagou, CPA, CMA

André Miville, FCPA auditeur, FCA

Geneviève Morin, CPA, CA

Gilles Nolet, CPA, CGA

Murielle Pépin, représentante du public

Nathalie Perrotte, CPA, CGA (jusqu'au 25 septembre 2019)

Jocelyn Riendeau, CPA auditeur, CA (jusqu'au 24 février 2020)

Danik Salvail, CPA, CGA (jusqu'au 12 décembre 2019)

Gary Wechsler, FCPA, FCA (jusqu'au 18 juin 2019)

SECRÉTAIRE

Véronique Smith

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner un avis à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête à l'égard d'un membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ou d'une personne qui était membre de l'Ordre au moment des actes reprochés, relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte au conseil de discipline. Le comité est constitué de trois personnes, dont au moins un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni en plénière annuelle afin de discuter notamment du processus disciplinaire, des droits, pouvoirs et obligations des syndics, syndics adjoints et syndics ad hoc, ainsi que du rôle et des fonctions du comité de révision.

Le président du comité,
Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA

SOMMAIRE DES DOSSIERS

Dossiers en cours au 1 ^{er} avril 2019	5
Nouvelles demandes présentées dans les délais prescrits	19
Nouvelles demandes présentées hors délai	1

SÉANCES TENUES

21

Avis rendus

21

Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	20
Concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant au Bureau du syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	1
Suggérant au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête, le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non	0

Dossiers en cours au 31 mars 2020	4
--	----------



COMITÉ DE DIRECTION



Geneviève Mottard
CPA, CA



Jean-François Lasnier
FCPA, FCMA



Hélène Racine
FCPA auditrice, FCA



Mélanie Charbonneau
CPA auditrice, CA



Christiane Vachon
Avocate



Lyne Lortie



Geneviève Beauchemin
CPA auditrice, CA



Stéphanie Vallée
Avocate



Julie Péloquin
CPA, CA



Paule Bouchard
FCPA auditrice, FCA



Josée Blanchard
CPA, CMA



PERSONNEL DE L'ORDRE

BUREAU DE DIRECTION

Présidente, chef de la direction et secrétaire de l'Ordre
Geneviève Mottard, CPA, CA

Adjointe à la présidente et chef de la direction
Carole Manseau

Adjointe à la secrétaire de l'Ordre
Chantal Laberge

PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE

Premier vice-président et chef des opérations
Jean-François Lasnier, FCPA, FCMA

Adjointe au premier vice-président et chef des opérations
Caroline Bouchard

Analyste, Ressources humaines
Anna Guerriero

Conseillère, Ressources humaines et développement organisationnel
Sonia Sears, CRHA

Conseillère, Ressources humaines et relations du travail
Julie Vézina, CRHA

Directrice, Ressources humaines
Valérie Girard, CRHA

Technicien, Ressources humaines
Xavier Lalonde-Turbide

ACCÈS À LA PROFESSION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Vice-présidente, Accès à la profession et développement professionnel
Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA

Adjointe administrative, Accès à la profession et développement professionnel
Cynthia Abel

Adjointe administrative, Programmes de formation professionnelle
Éloïse Dubé (par intérim)
Lucie Romano

Adjoint, Logistique et administratif, Programme de développement professionnel
Karim Karour

Agentes administratives, Admission des candidats

Lucia Gattola
Claudia Gilbert
Gilda Iannacci
Nidaphone Keomaniphet

Agente administrative, Examens et programmes nationaux
Carole-Anne Gravel

Agente administrative, Programmes nationaux
Marise Tanguay

Agents administratifs, Stages d'accès à la profession
Marilyn Fiorilli
Guy Gerbal (par intérim)
Carole Pearson

Analyste, Stages d'accès à la profession
Yolaine Deslauriers
Miryam Florigny Le Courtois (par intérim)

Chargée, Admission des candidats et équivalences
Nancy Rocheleau

Chargé, Examens et programmes nationaux
Louis-Philippe Jarry, CPA, CGA

Chargée, Reconnaissance des acquis professionnels
Caroline Poisson

Chargé, Stages d'accès à la profession
Nikolas Lefebvre, CPA, CGA

Conseillère, Pratique professionnelle, Management et comptabilité de management
Andréanne Leduc, CPA, CA

Coordonnatrices, Examens et soutien aux candidats
Caroline Bourgault
Miryam Florigny Le Courtois
Céline Vérilhac (par intérim)

Coordonnatrice, Activités de formation en salle
Louise Moreau

Coordonnatrice, Développement, partenaires de formation et mise en marché
Marie-Claude Cardinal

Coordonnatrice, Logistique, activités de formation en partenariat et mise en marché
Josiane Filiatrault

Coordonnatrice, Pratique professionnelle, Management et comptabilité de management
Marion Cassiot

Coordonnatrice, Production et diffusion du matériel
Monica Hachey

Directrice, Admission et stages d'accès à la profession
Marie-Christine Gagné, CPA auditrice, CA

Directrice, Partenariats et mise en marché des programmes
Kathy Rocheleau

Directrice, Pédagogie et programmes de formation professionnelle
Jasmine Marcoux, CPA auditrice, CA

Directrice, Programme de développement professionnel
Mélanie Lavallée

Directrice, Pratique professionnelle, Management et comptabilité de management
Alexandra Langelier, CPA auditrice, CA

Directrice adjointe, Examens et programmes nationaux
Wafaa El-Doumani, CPA, CMA

Directrice adjointe, Pédagogie
Marjolaine Beaudry, CPA auditrice, CA
Sophie Bergeron-Leblanc, CPA, CA (par intérim)

Directrice adjointe, Programme de développement professionnel
Natasha Di Carlo, CPA, CA

Intégratrice multimédia, Programmes de formation professionnelle
Sylvie Karangwa

Technicienne, Programme de développement professionnel
Isabelle Boisvert

Technicienne, Programmes de développement professionnel et plateforme d'apprentissage à distance
Lyne Fréchette

Technicienne, Reconnaissance des acquis professionnels
Martine Samoisette

ADMINISTRATION, FINANCES ET SOUTIEN AUX MEMBRES

Vice-présidente, Administration, finances et soutien aux membres
Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

Agente, Soutien aux membres, assurance responsabilité, déclaration annuelle et cotisation
Martine Charbonneau

Agentes, Soutien aux membres, développement professionnel
Valérie Gauffre
Linda Syrkos



Agent, Soutien aux membres, formation continue obligatoire

Sarah Fernandes Lopes (par intérim)
Guy Gerbal

Agente administrative, Soutien aux membres, assurance responsabilité, déclaration annuelle et cotisation

Léa Dauvillier

Agente administrative, Soutien aux membres, formation continue obligatoire

Mélanie Bérubé

Analyste, Information financière

Lorena Alburez

Chargé, Conformité et information financière

Laurent Robert, CPA, CA

Commis, Entrepôt et services postaux

Sylvie Cuerrier
Joël Tremblay

Conseillère, Conformité et efficacité organisationnelle

Marie-Claude Hamelin, CPA, CA

Coordonnateur, Services administratifs

Michel Magny

Coordonnatrice, Administration, finances et soutien aux membres

Élise Laurent
Nadine Kanaan (par intérim)

Coordonnatrice, Soutien aux membres, assurance responsabilité, déclaration annuelle et cotisation

Lucie Charbonneau

Coordonnatrice, Soutien aux membres, formation continue obligatoire et développement professionnel

Raluca Gheorghita

Directrice, Administration et soutien aux membres

Isabelle Bourdeau, CPA, CMA

Directrice, Conformité et information financière

Caroline Noël, CPA auditrice, CA

Directrice, Finances

Sylvia Dansereau, CPA auditrice, CA

Directrice adjointe, Soutien aux membres

Mélanie Robinson

Préposée, Services alimentaires

Monique Lalonde

Préposée, Soutien aux membres, assurance responsabilité, déclaration annuelle et cotisation

Lise Cousineau

Préposées, Accueil et information

Rachel Bigras
Marie-Jo St-Pierre

Technicienne en comptabilité, Comptes clients

Cindy Chan

Technicienne en comptabilité, Comptes fournisseurs

Jacinthe Tétreault

Technicienne en comptabilité, Regroupements régionaux

Oxana Zamaruyeva

AFFAIRES JURIDIQUES

Secrétaire adjointe de l'Ordre et vice-présidente, Affaires juridiques

Christiane Vachon, avocate

Agentes administratives, Tableau de l'Ordre

Lyne Corno-Beaudry
Hanane Hamnache

Directrice, Affaires juridiques

Anne Lemire, avocate

Directrice adjointe, Contentieux et pratique illégale

Virginie Bouchard, avocate

Directrice adjointe, Tableau de l'Ordre

Ariane Côté, notaire

Parajuriste, Contentieux

Vladlena Shapovalova

Parajuristes, Greffières-audicières

Valérie Alain
Élodie Michèle François
Kim Sabine St.Paul (par intérim)

Parajuriste, Tableau de l'Ordre

Luis-Augusto Freyre

Parajuriste junior, Tableau de l'Ordre

Marie-Pier Lacaille

Préposée, Affaires juridiques

Dominique Leclerc

Secrétaire du conseil de discipline et directrice adjointe, Greffes

Véronique Smith

AFFAIRES PUBLIQUES, STRATÉGIE DE MARQUE ET COMMUNICATIONS

Vice-présidente, Affaires publiques, stratégie de marque et communications

Lyne Lortie

Chargé, Affaires publiques

Jean-Louis Laplante

Chargée, Production et assurance qualité des contenus

Evelyne Cossette

Chargée, Stratégie numérique

Marie-Eve Boivin
Isabelle Leconte (par intérim)

Conceptrices graphiques

Sheila Brouillette
Julie Lapalme
Julie Milette

Conseillères, Communications

Margaux Lowys
Julie Mailhiot
Roxanne Plante
Mélanie Verville

Conseillère junior, Stratégie de marque et communications

Elizabeth Thompson

Coordonnatrice, Affaires publiques, stratégie de marque et communications

Sophie Pelletier
Lucie Romano (par intérim)

Directrice, Affaires publiques

Ginette Bourbonnais

Directrice, Stratégie de marque et communications

Erika Vaugeois

Directrice adjointe, Communications

Anouk Petit

Directrice adjointe, Identité visuelle et stratégie numérique

Guylaine Dupuis

Intégratrice numérique

Véronique Fleury

Réviseures

Carol-Ann Jussaume
Mélima Lamontagne (par intérim)
Brigitte Rochon (par intérim)
Vali Thibaudeau

ENCADREMENT DE LA PROFESSION

Vice-présidente, Encadrement de la profession

Geneviève Beauchemin, CPA auditrice, CA

Adjointe administrative, Encadrement de la profession

Sophie Martin-Laferrrière

Adjointes administratives, Inspection professionnelle

Valérie Bolduc
Yasmine Cherrad

Adjointe, Logistique de l'inspection professionnelle

Gloria Lau Tum Sun

Agente, Soutien à l'exercice de la profession

Jade Gascon

Analystes, Soutien à l'exercice de la profession

Isabeau Desrochers Giroux
Monika Morelli
Jennifer O'Brien-Robert

Conseillère, Accréditation des milieux de stage

Marie-Michèle Traversy, CPA, CA

Conseillère, Pratique professionnelle et projets spéciaux

Kim Lemire, CPA auditrice, CA

**Conseillère, Soutien à l'exercice de la profession**

Jade Caplette-Théroux

Conseillères principales, Certification et comptabilité financière

Sophie Bureau, CPA auditrice, CA
Annie Smargiassi, CPA auditrice, CA

Conseillère principale, Fiscalité

Catherine Giroux, CPA, CA

Coordonnatrice, Inspection professionnelle

Marilyn Caron

Coordonnatrice, Pratique professionnelle

Catherine Thibault
Sophie Pelletier (par intérim)

Directrice, Inspection professionnelle

Mireille Quinn, CPA auditrice, CA

Directrice, Pratique professionnelle, Certification et comptabilité financière

Guylaine Houde, CPA auditrice, CA

Directrice, Pratique professionnelle, Fiscalité

Pascale Chèvrefils, CPA auditrice, CA

Directrice, Soutien à l'exercice de la profession

Lyne Lépine, CPA auditrice, CA

Directeur, Transformation de la profession et projets spéciaux

Marc-André Paquette, CPA auditeur, CA

Directrice adjointe, Inspection professionnelle

Stela Anca Dornescu, CPA auditrice, CA

Directrice adjointe, Soutien à l'exercice de la profession

Marie-Josée Samson, CPA, CMA

Inspectrices professionnelles

Carine Chan Weng Ton, CPA auditrice, CA
Claudine Dufour, CPA auditrice, CA
Diane Dulac, CPA auditrice, CA
Sonia Pisanu, CPA auditrice, CA

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION**Conseillère stratégique, Législation et réglementation de la profession**

Stéphanie Vallée, avocate

Conseillère, Législation et réglementation de la profession

Émilie Legendre, avocate

Directrice, Législation et réglementation de la profession

Chantal Roy, avocate

RAYONNEMENT DE LA PROFESSION**Vice-présidente, Rayonnement de la profession**

Julie Péloquin, CPA, CA

Chargée, Développement des affaires

Alexandra Giguère

Conseillères, Rayonnement de la profession

Marie-Eve Deslauriers
Alexandra Miller-Campeau

Conseillères, Relève et promotion de la profession

Maylis Baltazard (par intérim)
Sophie Bergeron-Leblanc
Valérie Morency

Coordonnatrice, Emploi CPA

Sophie Van Kessel

Coordonnatrice, Marketing relationnel

Nancy Alexandre

Coordonnatrice, Partenariats

Renée Lebel

Coordonnatrice, Promotion de la profession

Maxym Cantin

Coordonnateurs, Événements

Samir Djevalikian
Maxime Manseau-Saulnier

Coordonnatrice, Fondation

Anne-Marie Marois

Directrice, Développement des affaires

Evelyne Blain, CPA, CMA

Directrice, Marketing relationnel

Maryse Dumais

Directrice de la Fondation

Marie-Josée Hamel

Directrice adjointe, Développement de la relève

Andréane Martel

Directrice adjointe, Marketing relationnel et partenariats

Nathalie Mignault

Planificateur, Événements

José Boucher

SYNDIC**Syndic**

Paule Bouchard, FCPA auditrice, FCA

Adjointe administrative, Bureau du syndic

Marianne Beaulieu

Adjointe au Bureau du syndic

Manon Dumouchel

Analyste, Bureau du syndic

Sylvie Grégoire

Avocat, Bureau du syndic

Alexandre L. Racine, avocat

Directrice, Bureau du syndic

Marie-Eve Ostiguy, CPA, CA

Syndics adjoints

Louise Harvey, CPA, CGA
Chantal Le Rossignol, CPA, CA
Claude Maurer, CPA, CA
Josée Mélançon, CPA, CA

Techniciennes, Enquêtes et plaintes

France Létourneau
Andrée St-Amand

TECHNOLOGIES ET SYSTÈMES D'INFORMATION**Vice-présidente, Technologies et systèmes d'information**

Josée Blanchard, CPA, CMA

Administrateur, Réseautique

Djamal Djaballah

Analyste d'affaires, Intelligence d'affaires

Martin Séguin

Chargée, Gestion de l'information

Camille Common

Chargé, Soutien informatique

Wahab Cédric Akadiri

Développeur informatique

Reda Mechtri

Directeur, Technologies et gestion de l'information

Jocelyn Husson

Directrice adjointe, Livraison de solutions

Geeta Bokhoree

Directeur adjoint, Projets spéciaux

Gilles Choquette

Préposé, Soutien informatique

Karl Smargiassi-Harvey

Techniciennes, Assurance qualité

Martine Primeau
Ghita Wahbi

Technicien, Réseautique

Eric Pesant

Techniciens, Soutien informatique

Raluca Dragan
Serge Kébé
Bakary Ouattara (par intérim)



Publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2
cpaquebec.ca

Coordination et rédaction : Ginette Bourbonnais
Révision : Brigitte Rochon
Conception graphique : Julie Milette

